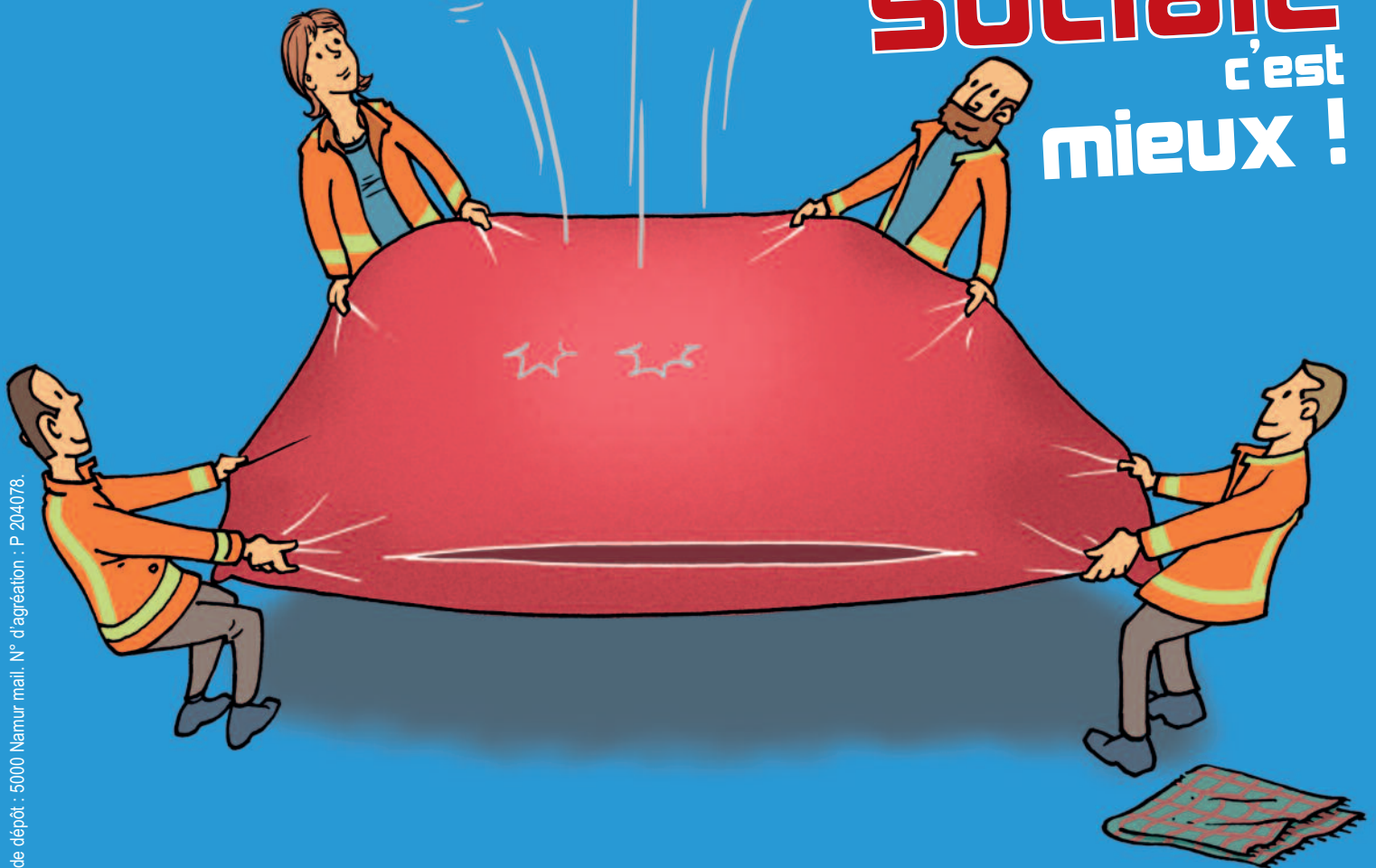


Contrastes

Une couverture de laine c'est bien...



Une couverture
sociale
c'est
mieux !



L'autonomie de chacun passe par la solidarité entre tous !

Qui se souvient encore de l'époque où il fallait compter sur l'aide familiale ou la charité publique pour manger et se loger, si l'on perdait son travail, si l'on tombait de l'échelle, si l'on atteignait un grand âge ?

La Sécu a changé ça. Une idée géniale, basée sur la solidarité entre membres d'une société : chacun contribue selon ses moyens à un système d'assurance qui ouvre le droit à des revenus de remplacement si l'on perd son emploi, si l'on tombe malade ou encore quand vient l'heure de la retraite. Cette contribution (cotisation) donne aussi droit à des congés payés, au remboursement des soins de santé, à des allocations familiales...

Bref, on a un jour échangé la couverture de laine contre une couverture sociale.

On a préféré la justice par tous et pour tous plutôt que la charité de quelques-uns pour certains.

Ça ne plaisait pas à tout le monde ! "On" a commencé à dire que "les gens" profitent du système. Qu'il y a trop de dépenses. Que l'Etat est trop généreux. Derrière ces discours, il y a surtout la volonté de consacrer moins d'argent à la solidarité pour le placer ailleurs. Dans la finance de préférence (les fameux "marchés"). Résultat : on favorise l'épargne pension privée (que tout le monde ne peut pas se payer) ; on réduit le montant des allocations de chômage dans le temps (elles l'étaient pourtant déjà) ; on retarde l'allocation d'insertion des jeunes (alors qu'on manque d'emplois pour eux) ; on tente d'activer les personnes en maladie-invalidité (eh oui !) ... Et l'on conditionne toujours davantage l'accès aux droits.

Pourtant, ces revenus de remplacement sont déjà insuffisants

aujourd'hui pour vivre dignement. Il y a des lustres que les "minima sociaux" auraient dû être revus à la hausse. Et la précarité des emplois (temps partiels, contrats temporaires...) contribue aussi au glissement de la logique d'assurance sociale vers celle de l'aide sociale. Car pour combler un salaire trop faible, on n'a souvent pas d'autre choix que de demander une aide au CPAS.

Alors, retour à la charité, à la débrouille, au bon vouloir des proches pour s'en sortir ?

Nous ne voulons pas de ce retour en arrière pour "rassurer les marchés". Nous voulons poursuivre sur la voie du progrès social et de la justice. Qui passent par la solidarité.

Tel est le message que les Equipes Populaires veulent faire passer au travers de leur nouvelle campagne de sensibilisation :

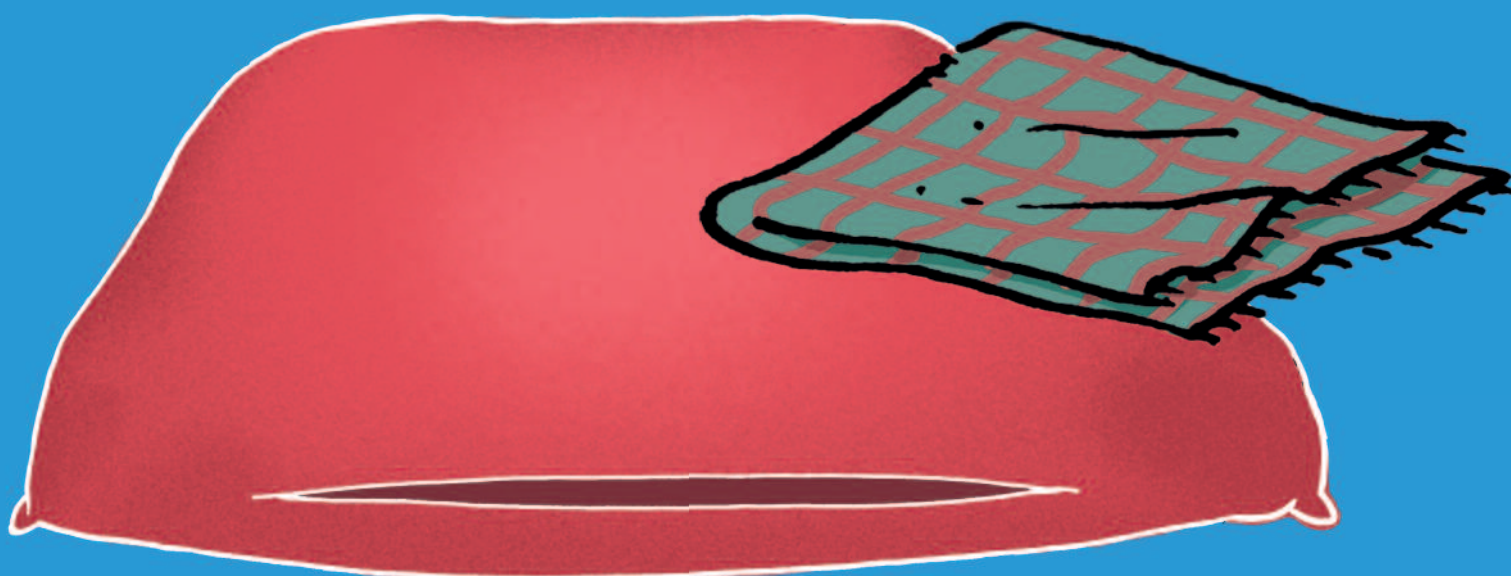
**"Une couverture de laine, C'est bien...
Une couverture sociale, C'est mieux ! ***

La couverture de laine, c'est le coup de pousse de papa, le coup de main d'un copain, le mixer prêté par la voisine, le revenu d'intégration sociale versé par l'aide sociale : C'est bien...

La couverture sociale, c'est l'ensemble des droits que nous nous garantissons en cotisant à la Sécurité sociale : C'est mieux !

**La sécurité sociale, ça marche !
Préservons-la !**

* Ce slogan est emprunté à Irène Kaufer, militante féministe et syndicaliste dont vous trouverez l'interview en page 12



De Philadelphie à Washington : DEUX CONCEPTIONS DU VIVRE ENSEMBLE

La naissance du Pacte social de 1944 repose sur une affirmation qui disait : l'économie et la finance doivent servir l'être humain. Mais dans les années '80, ce consensus est battu en brèche par un autre courant, néo-libéral, qui renverse la vapeur. De plus en plus, ce courant s'impose : désormais, c'est l'être humain qui doit se mettre au service de l'économie, elle-même dévouée à la finance. Bref retour sur quelques étapes de notre histoire sociale.

La solidarité, qu'est-ce que c'est ? C'est un engagement, une obligation qu'un groupe déterminé se donne au bénéfice de ses membres. Selon cette définition, formulée par Jean-François Heinen, directeur-adjoint de la Mutualité St Michel à Bruxelles, les racines de la solidarité entre travailleurs plongent dans le Moyen-Age, avec les guildes qui organisent un système de protection par professions. Ces guildes ne résisteront pas à la Révolution française de 1789, qui fustige leur esprit corporatiste et leurs privilèges. En 1791 la Loi Le Chapelier les supprime, mais permet aux sociétés philanthropiques et d'entraide de poursuivre leur action. Quelques décennies plus tard, en 1830, la Belgique devenue indépendante inscrit le droit d'association à l'article 20 de sa Constitution. Pendant ce temps, l'ère de l'industrialisation et ses conditions de travail pénibles accroît le besoin de solidarité et voit le développement des caisses de secours mutuel, tandis que des organisations naissent pour défendre collectivement de meilleures conditions d'existence. Peu à peu, les Etats légifèrent pour accompagner "le progrès de l'industrialisation" en assurant les prémisses d'une protection sociale des travailleurs.

De l'esprit de justice sociale à la logique de marché

Deux modèles d'intervention se déploient : soit l'Etat crée ses propres services en fonction des besoins qu'il identifie - c'est le modèle "beveridgien" (de Lord Beveridge) qu'on trouve par exemple en Angleterre. Soit il soutient les organismes existants qu'il chapeaute grâce à des offices nationaux. C'est le modèle bismarckien (du chancelier allemand Bismarck) tel qu'il existe en Belgique, notamment. C'est en 1894 qu'une première loi belge reconnaît, subventionne les mutualités dont elle définit les missions.

Sautons encore quelques décennies pour arriver au 28 décembre 1944. Le gouvernement belge en exil à Londres promeut un arrêté-loi qui consacre l'organisation de la Sécurité sociale et ses différentes branches. Premier point à retenir : l'ensemble repose sur un principe de justice sociale en vertu duquel chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Second point : on y consacre le modèle de concertation qui associe aux négociations les différents parte-

naires sociaux sous l'égide du gouvernement. Pendant les trente années qui vont suivre, la croissance économique que connaissent la plupart des pays de l'Union européenne va faciliter l'extension progressive de la Sécurité sociale. On parle "d'universalisation" car il ne s'agit pas seulement d'un développement remarquable de prestations aux membres, mais aussi d'un élargissement des catégories de travailleurs vers d'autres régimes que les salariés (parmi les derniers en date : les sportifs, dans les années '70). Cette large couverture sociale constitue le "modèle social européen".

Mais comme le rappelle Gabrielle Clotuche, qui fut directrice générale de la Sécurité sociale en Belgique, ce développement impressionnant de la protection sociale est le résultat d'un certain mode de pensée, d'un consensus qui animait les pays occidentaux à l'aube du Pacte social. C'est le consensus dit de Philadelphie¹, qui s'est exprimé dans une déclaration commune de différents pays. "Cette déclaration est un texte pionnier qui entendait faire de la justice sociale l'une des pierres angulaires de l'ordre juridique international. Dans la Déclaration de Philadelphie, l'économie et la finance sont des moyens au service des hommes"².

Dans les années 80 et 90, cette vision du progrès social est battue en brèche. Un autre consensus international voit le jour, porté par des think tank néolibéraux. C'est le consensus de Washington, qui dénigre les politiques de redistribution et de régulation. Le Marché est, dans cette nouvelle logique, le "meilleur mécanisme d'allocation des richesses". La concurrence est, le meilleur gage de progrès. Et les travailleurs sont du capital humain au service de l'économie, elle-même tributaire des exigences de la finance. A partir de cette époque, et aujourd'hui plus que jamais les organisations sociales vont devoir lutter pour la survie du modèle de solidarité qu'elles portent. ■

Christine Steinbach

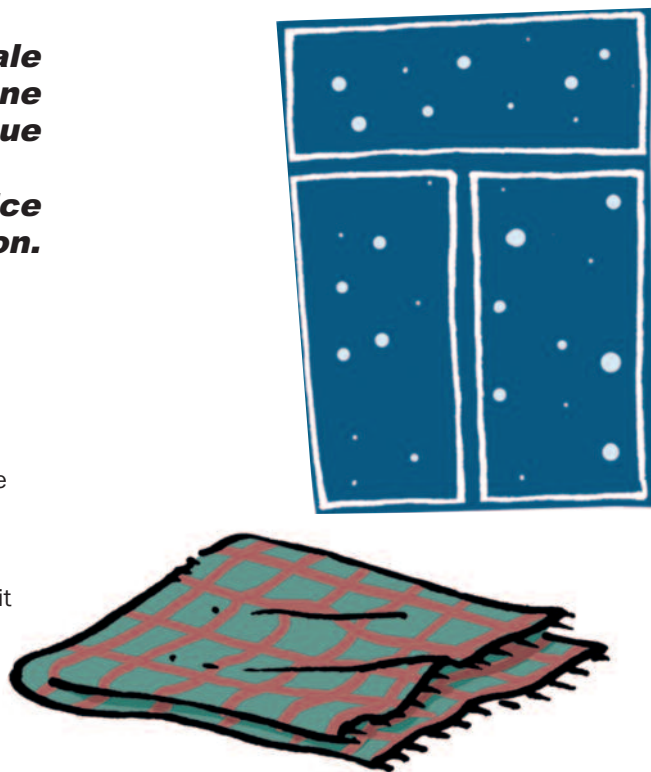
1. Par référence à la ville de Philadelphie où a eu lieu la Déclaration du 10 mai 1944. Ce texte a été intégré à la Constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT), rare organisme international où les représentants des travailleurs siègent à parts égales avec ceux des employeurs et des gouvernements.
2. Clotuche, Gabrielle, *Les institutions paritaires et mutualistes à l'épreuve de leur engagement*, Folio 60, mars 2012.

LA SÉCU, PROTECTION

Nos systèmes de protection sociale sont-ils en train de basculer d'une logique d'assurance vers une logique d'assistance ?

Paul Palsterman, juriste au service d'étude de la CSC, analyse la question.

Depuis sa création dans l'immédiat après-guerre, le modèle de notre "sécu" s'organise selon le principe d'une couverture de risque social. Vous perdez votre emploi ? Vous avez cotisé et donc vous recevez une allocation de remplacement en proportion de vos revenus antérieurs. Vous connaissez des ennuis de santé ? Vos cotisations sociales vous ouvrent le droit aux remboursements de soins de santé et aux indemnités de maladie. Vous prenez votre retraite, votre pension constitue un revenu de remplacement, lui aussi établi sur votre situation professionnelle passée. En plus, ce mécanisme d'assurance sociale met en pratique une solidarité finan-



GRANDEUR ET MISÈRE DE L'ALLOCATION DE CHÔMAGE

La Sécurité sociale a été inventée pour sortir les travailleurs de la misère. Pendant 30 ans, tout le monde acceptait qu'employeurs et travailleurs cotisent pour assurer un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi (chômage, invalidité, retraite...). Il faut dire que l'emploi ne manquait pas.

Mais en 1974 survient la crise économique. Explosion du chômage ! De plus la productivité a connu une envolée formidable : à temps égal, on produit beaucoup plus aujourd'hui. Il faut donc moins de gens pour fabriquer les mêmes quantités. Donc moins d'emplois. Ajoutons à cela l'appétit grandissant des actionnaires qui exigent des taux de rentabilité très élevés et à court terme. Donc moins de répartition des richesses.

Là-dessus, arrive la crise financière de 2008 et le sauvetage des banques qui coûte cher aux Etats. Telles sont les causes des attaques contre la Sécu.

cière entre tous les travailleurs du pays : tous cotisent pour financer les pensions des autres, tous versent pour les soins de santé de tous, etc... et pas seulement pour son propre risque personnel. Cette logique assurantielle est-elle en train de faire place à une autre logique ? A une forme d'assistanat qui consisterait à concevoir les revenus de remplacement sur la base du besoin et non plus du droit ? *"Vous avez perdu vos revenus professionnels ? Nous n'allons pas vous laisser sans rien !"*

Une charge plus qu'un droit

La transformation est beaucoup plus profonde qu'elle n'y parait. Economiquement, les montants deviennent des minimas forfaitaires. Culturellement, les personnes deviennent des assistés sociaux ("à charge" des autres, pas bien !), là où elles étaient victimes d'un risque...

Alors, est-ce bien réel ? Glissons-nous vraiment de la solidarité à la... dépendance ?

Lors d'une journée d'étude organisée par les Equipes Populaires, Paul Palsterman, nous a aidé à y voir plus clair, à déceler dans les évolutions actuelles des législations du chômage, des allocations familiales, des soins de santé..., les indices de ces dangereux glissements.

"Le phénomène n'est pas neuf", explique d'entrée de jeu Paul Palsterman. "Il existait déjà dans d'autres

SOCIALE OU SURVIE ?

temps et autres contextes.” Penser que l’avènement de ce que l’on appelle couramment “l’Etat social actif” - cet ensemble de mesures qui orientent les politiques publiques vers plus d’activation des personnes sans emploi et vers plus de responsabilisation individuelle de chacun - a engendré ce glissement de l’assurance vers l’assistance, est donc une erreur. Mais il l’a sans aucun doute renforcé. “Déjà au début des années 80, explique le syndicaliste, nous dénoncions ces glissements de logique, alors que les politiques en place étaient pratiquement aux antipodes de celles préconisées par l’Etat social actif”.

A l’époque, certaines réalités étaient communes à celles que nous rencontrons aujourd’hui : un PIB en diminution, une situation de surendettement de l’Etat, une perte de compétitivité de nos entreprises. Et en matière de sécurité sociale, le leit-motiv était devenu la priorité aux plus démunis. “Il y a des économies à faire, mais priorité aux plus démunis !” Cette nouvelle façon de considérer la question trouvait une légitimité dans les travaux du Professeur De Leeuw, de l’Université d’Anvers. Ce chercheur, proche des milieux sociaux-chrétiens flamands, avait mis en lumière un mécanisme-choc : “L’effet Mathieu”. Dans la parabole des talents, l’Evangile de Saint-Mathieu affirme en effet que “Car à tout homme qui a, il sera donné, et il sera dans l’abondance ; mais à celui qui n’a pas, on lui ôtera même ce qu’il a.” En sécurité sociale, cela se traduit par une dérive inégalitaire: les plus démunis en arrivent à bénéficier moins que les autres de la redistribution des richesses...

L’exemple type de l’effet Mathieu, on le trouvait dans le système d’allocations familiales. “Une famille de la classe moyenne dont les enfants étudient à l’université, illustre Paul Palsterman, va toucher au total sur une carrière bien davantage qu’une famille pauvre où les enfants commencent à travailler très tôt...” L’effet Mathieu va ainsi devenir l’objet du combat !

Allocations d’attente pour les jeunes...

Et l’une des mesures les plus emblématiques qui seront prises à l’époque, c’est l’instauration du stage d’attente des jeunes. Des années 50 à la fin des années 70, les jeunes sortant de l’école étaient assimilés aux travailleurs et bénéficiaient d’allocations de chômage au même titre que ceux qui avaient travaillé. Au début des années 80, on crée l’allocation d’attente, aujourd’hui dénommée “allocation d’insertion”. Terminologie caractéristique de l’Etat social actif. “A l’inverse de ce qui se passait auparavant, explique Paul Palsterman, l’allocation n’est plus calculée sur base du salaire qu’on aurait gagné (référence du salaire minimum des employés, par exemple) mais est constituée d’un forfait. Ce forfait varie en fonction de la situation familiale : un petit peu plus pour les chefs de ménage que pour les isolés, et un petit peu plus pour les isolés que pour les autres travailleurs”.

... et statut de cohabitant

La deuxième mesure emblématique qui fait son apparition et marque ce glissement de l’assurance vers une logique d’assistance, c’est l’instauration du statut de cohabitant. “Signalons cependant qu’historiquement, ce n’est pas vraiment une nouveauté, explique Paul Palsterman. Dans les années 40, 50 et 60 les allocations de chômage étaient essentiellement forfaitaires. Elles dépendaient de deux paramètres qui étaient liés aux besoins de l’existence. Vous aviez des forfaits différents selon votre situation familiale. Au début des années 70, on s’est dit que ce n’est pas tout à fait sérieux, qu’il fallait quand même garder une certaine logique d’assurance dans le système de chômage : On a dit : pendant un an, tout le monde touche 60% de son salaire, plafonné. Après 1 an, les chefs de ménage gardent 60% et les autres passent à 40% de leur salaire. C’était le système qui était d’application jusqu’aux golden sixties, juste avant la crise.”

Le glissement se produit donc en 1982. La crise qui se déclenche au cœur des années 70 va produire une forte augmentation du chômage. “La réaction gouvernementale va consister à établir une distinction parmi les chômeurs qui ne sont pas chefs de ménage. On va distinguer ceux qui vivent seuls, les “isolés”, des autres. Par défaut, et sans que cette dénomination ne soit officielle, on vient de créer le statut de cohabitant ! Cette catégorie de personnes sans emploi va ainsi percevoir des allocations planchers forfaitaires, voire plus du tout, selon le niveau de revenus du ménage.

Les “cohabitants” constituent par ailleurs une catégo- ➔





rie bien éclectique. *“On y retrouve les célèbres épouses de médecins, pharmaciens ou autres professions libérales, explique le juriste de la CSC. On y trouve surtout des personnes qui ont un autre revenu dans leur famille, et ce sont très souvent des femmes. Mais on y découvre aussi des gens qui partagent leur pauvreté sous le même toit, sans être de la même famille ! En fait, toute une série d'hommes et de femmes reconnus comme personnes à charge.*

Les premiers glissements de logique apparaissent donc début des années 80. Le montant de certaines allocations sociales est pensé de manière à saisir les besoins de l'existence, particulièrement en fonction de la situation familiale, et ne découle plus d'un droit acquis (ou “conquis” comme le dit si bien Irène Kaufer dans son interview). Ce genre de dérives a fait qu'il n'existe pratiquement plus de différence entre ces allocations de sécurité sociale et les allocations d'assistance. Celles que l'on dénommait autrefois “le minimex” et qui sont devenues le “RIS”(revenu d'intégration sociale), aujourd'hui.

L'Etat social... active !

“Quand on s'est mis à parler d'Etat social actif, avoue Paul Palsterman, ma première réaction a été réjouie ! Enfin, on se mettait à envisager d'autres politiques que celles des années 80-90 où la seule perspective était de proposer aux gens des allocations de survie... Je m'étais donc dit qu'il y avait une opportunité à saisir. Entre l'idée et la concrétisation, on a vu les différences... En Belgique, l'idée d'Etat social actif s'est-elle traduite par des politiques de développement de l'emploi ? Je ne les vois nulle part... On a énormément investi dans les titres-services, ça oui ! Je tombe à la renverse quand je vois les milliards injectés dans un système d'emplois comme celui-là. Des emplois subsidiés, pour faire la comparaison, à des taux nettement supérieurs à ceux pratiqués par l'AWIPH pour l'emploi des personnes handicapées ! Les gens des villas de Lasne peuvent se payer des domestiques à temps plein à 7,5€ de l'heure !”

On n'a donc pas investi dans des politiques actives d'emploi. On a investi dans des politiques d'activation des travailleurs. Le plan d'accompagnement des chômeurs a instauré la mesure de l'effort accompli pour trouver un emploi... Et dans les faits, l'accompagnement relève bien davantage du contrôle. *“Petit à petit, les discours du politique se sont endurcis sur cette question, observe Paul Palsterman. De plus en plus, ce sont les partis de droite qui donnent plutôt le ton.”*

Et le syndicaliste chrétien de formuler deux critiques fondamentales à la législation actuelle en matière de chômage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

A partir de novembre 2012, le calcul de l'indemnité de chômage change... et se complique !

Au bout d'un certain nombre de phases, dont la période peut varier selon les années de travail, une personne sans emploi n'aura plus qu'un montant de :

- 1.090,70 € si elle est chef de ménage ;
- 916,24 € si elle est isolée ;
- 483,86 € si elle est cohabitante.

Comment boucler les fins de mois avec de si petits montants ?

Double critique

La première est qu'elle est encore trop largement imprégnée de la conception d'origine de la réalité du marché de l'emploi : la référence reste l'emploi stable à temps plein pour ouvrir pleinement les droits. Or, une bonne part de la population en chômage n'est plus en mesure aujourd'hui d'atteindre cet objectif. *“Si vous prenez à la fois les exigences du marché de l'emploi actuel et les caractéristiques de la population en chômage, il est clair que tous les chômeurs ne sont pas en mesure de réaliser cet objectif-là, explique Paul Palsterman. Pour un certain nombre de personnes, une insertion sur le marché de l'emploi, ne passera pas par un emploi stable à temps plein. Il passera par d'autres formes d'emplois. Des emplois à temps partiel, des emplois intermittents ou autres. Et la réglementation du chômage ne contient pas de système satisfaisant pour appréhender cette réalité-là”. Il y a un vrai travail à faire dans la réglementation à ce sujet-là et mieux appréhender la réalité du marché du travail.*

L'autre critique c'est que l'on en vient à exclure des personnes à qui l'ont reproché de ne pas avoir envoyé assez de CV, de ne pas s'être inscrites dans des agences d'intérim, etc, alors même que, pour ces personnes, toutes ces démarches ne servent à rien. Soit parce qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. Soit parce que ce n'est pas par cette voie qu'ils pourront y arriver.

Alors oui. Cela paraît clair. Nos systèmes de protection sociale ont tendance à renverser les logiques. De plus en plus, la situation d'état de besoin se substitue à la notion de risque subi ou encouru dans les politiques mises en œuvre. Et les périodes d'austérité budgétaire sont souvent celles où ces logiques progressent. Mais pour autant, la tendance n'est pas neuve. Ce n'est pas une raison de renoncer à vouloir en inverser la tendance ! ■

Jean-Michel Charlier

À partir de l'exposé de Paul Palsterman

“ACTIVEZ-VOUS, LES PAUVRES !!!”

Sous cette bannière un brin provocatrice, se résument pourtant bien les logiques sociétales actuelles. Sur une toile de fond d'austérité, responsabilisation et individualisation semblent être les seules réponses aux problèmes d'emploi, de chômage et d'insertion qui sont pourtant à nos yeux des enjeux collectifs. Et les jeunes du milieu populaire, public de la JOC et de la JOCF, en sont les premières victimes.

La logique d'activation et de responsabilisation individuelle des chômeurs est une réalité qui se vit sur le terrain et qui se ressent dans les témoignages que les jeunes de la JOC/JOCF nous font part. La principale critique qu'ils formulent est la contradiction entre d'une part, la position dans laquelle ils se trouvent (pressions, justifications, obligations, etc.) et, d'autre part, l'incapacité du Forem de les accompagner correctement ainsi que l'incapacité de la société de leur fournir un emploi décent.

“Activez-vous !!! Et cherchez un emploi qui n'est pas disponible”

Autre constat, le discours de culpabilisation marche très bien. Il n'est pas rare d'entendre des jeunes s'annoncer comme fainéants et bons à rien, préférant ainsi assumer les clichés dont ils sont la cible plutôt que de devoir se justifier sans arrêt. Car il faut savoir que les stéréotypes liés aux demandeurs d'emploi s'accroissent : ils semblent être aujourd'hui les parfaits boucs émissaires pour expliquer la crise que nous traversons.

Participation et aide sociale ?

Certains CPAS entendent mettre en œuvre des politiques de participation. Si cette dimension peut être porteuse en termes d'intégration, la question à se poser est de savoir si un CPAS, de par ses missions et la nature de sa structure, peut réellement mettre en place un processus participatif.

Nous faisons encore une fois le constat que les CPAS sont traversés par des logiques qui s'entrechoquent. La dépendance qui existe entre le demandeur et le dispensateur de l'aide rend improbable un réel processus de participation car il n'y a pas d'égalité entre les acteurs. Est-ce qu'on évalue un CPAS à la suite d'un projet de participation ? Alors qu'avec les PIIS (projet individualisé d'intégration sociale), la capacité à coopérer et participer est un critère d'évaluation. Malheureusement, la démarche participative relève plutôt d'une activation obligatoire.

Certains CPAS ont plutôt fait le choix de soutenir des processus participatifs portés par des asbl. Celles-ci reçoivent des soutiens logistiques et/ou financiers pour la mise en œuvre de projets collectifs et citoyens. Certaines locales de la JOCF ont déjà pu bénéficier de ce soutien du CPAS, pour la mise en œuvre de projets divers : création d'un film sur la réalité de jeunes filles du milieu populaire, soutien à une structure de concertation associative de quartier, mise en place d'activités pour les jeunes d'un quartier, etc. Le CPAS se trouve alors être un partenaire aux côtés des associations qui mènent leurs projets selon leurs méthodes et leurs expertises. Selon nous, cette démarche est porteuse de sens et devrait se généraliser.

Une réalité qu'on préfère apparemment taire est celle des très nombreux jeunes (et moins jeunes) qui cherchent un emploi et qui n'en trouvent pas. Ils sont évidemment découragés... Qui ne le serait pas, lorsqu'en un an et demi de recherches, on compte seulement quelques entretiens à son compte, sans aucun résultat ? Si les décideurs de ce pays avaient le bonheur de vivre cette situation ne fut-ce que quelques jours, ils verraient certainement avec d'autres grilles de lecture la réalité des “chômeurs profiteurs” !

Pour une grande partie des jeunes, lorsqu'ils ont la chance de trouver un emploi, la réalité n'est pas non plus rose : c'est celle de l'emploi précaire et temporaire. Ils doivent la plupart du temps composer avec une alternance entre périodes de chômage et de petits boulots. L'intérim en est un exemple frappant et la multiplication de ce type de contrats est le signe de la précarisation du monde du travail.

Les mesures prises par le gouvernement Papillon ne vont en rien régler ces problématiques. Par exemple, la réforme du stage d'attente (stage d'insertion) touchera directement les jeunes et va les précipiter dans la pauvreté ! Lorsqu'on prend connaissance des autres mesures, comme celle de la dégressivité des allocations de chômage, on ne peut qu'être très inquiet : car au lieu de mettre des moyens sur la création d'emplois, on préfère renforcer la conditionnalité et la réduction des indemnités.





“Activez-vous !!! Et acceptez de signer un contrat qui n'en est pas un, pour avoir le droit de recevoir une allocation de survie, qui vous permettra de vivre dans la pauvreté”

L'aide sociale, dernier parachute non doré contre l'extrême pauvreté est aussi traversée aujourd'hui par ces fameuses logiques d'activation. Le nombre de chômeurs qui émargent au CPAS car ils se sont fait éjecter du circuit de la sécurité sociale, ne cesse de croître. Et ces chiffres ne cesseront d'augmenter avec les choix qu'a posés notre gouvernement.

La problématique vécue par le plus grand nombre de jeunes est la précarité financière, car le RIS (revenu d'intégration sociale) ne permet pas de mener une vie décente et de répondre aux besoins de base. Les montants sont situés en dessous du seuil de pauvreté et lorsque les allocataires cohabitent, ils voient leurs revenus se réduire de plus d'un tiers. Qu'est-ce que ça donne dans la “vraie vie” ? Devoir faire des choix entre les postes de dépenses vitales (santé, alimentation, loyer) ou s'endetter...

Comme pour la question du chômage, les jeunes nous rapportent qu'ils font l'objet de stéréotypes similaires. Un autre volet des problématiques qu'ils rencontrent se situe au niveau de dysfonctionnements des CPAS : ils témoignent parfois de difficultés administratives, de mauvais suivi des dossiers, de décisions arbitraires, de l'impression qu'on ne prend pas le temps de traiter leurs demandes, etc. Cet écho des jeunes allocataires rejoint celui de certains travailleurs sociaux. Ceux-ci se trouvent parfois démunis face aux exigences de l'institution, face à la tension qu'ils vivent entre un rôle d'aidant et un rôle de contrôleur. Le rôle d'un travailleur social n'est pas simple à la base : il est sollicité par des personnes dans le besoin et doit tenir le rôle d'intermédiaire (ou de tampon) entre la loi et la personne demandeuse.

QU'EST-CE QUE LE PLAN FORMATION INSERTION (PFI) ?

Le PFI est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi. Le PFI Jeunes, en particulier, s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi à temps plein, de moins de 25 ans et dont le diplôme ne dépasse pas le 3^e degré de l'enseignement secondaire. L'entreprise doit lui offrir une formation professionnelle de 4 à 26 semaines, suivie d'un contrat de travail. Durant cette formation, le jeune reste demandeur d'emploi. L'employeur ne paie que la différence entre le salaire net (progressif) et l'allocation de chômage.

De l'aveu même du secteur, le PFI (ou FPI) n'est pas forcément avantageux pour le stagiaire, qui reste demandeur d'emploi. Par contre, c'est très intéressant pour l'entreprise...

Du minimex au RIS

Le changement du minimex vers le RIS (Revenu d'intégration sociale) en 2002 aurait pu être une bonne chose : on ne se contente plus de verser une allocation aux personnes dans le besoin mais on leur donne aussi des outils pour pouvoir s'insérer dans la société. Mais ce changement de conception de l'aide sociale a entraîné des conséquences néfastes. Par exemple, cette réforme a accentué l'aspect de subjectivité. En imposant un “Projet individualisé d'intégration sociale” (PIIS), on ajoute une série d'obligations supplémentaires, en termes de formation et/ou de recherche d'emploi, dont le non-respect peut entraîner la suspension partielle ou totale de l'aide. Les CPAS sont amenés aujourd'hui à “activer” les allocataires sociaux, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur un public très fragilisé. Par exemple, si un CPAS considère que la personne est “personnellement responsable” de la perte de son emploi (entrant dans son PIIS), cette dernière peut se voir infliger une suppression définitive de tous ses droits. Cette nouvelle logique de l'aide sociale est caractérisée par un octroi de plus en plus parcimonieux et conditionnel de toutes les formes d'aides, quitte à exclure ceux qui en ont un besoin urgent et vital.

Un contrat pour mériter l'aide sociale

Il faut aussi voir d'un mauvais œil la systématisation de la contractualisation de l'aide qui s'est installée depuis la loi de 2002. Bien que ce système implique que l'institution a aussi des obligations envers les

Mesures chômage : Combien de jeunes sont concernés ?

En 2011, il y avait 79.235 jeunes belges de 18 à 25 ans au chômage. En mai 2012, il y avait 50.165 jeunes chômeurs indemnisés de moins de 25 ans. Côté syndical, on estime à 47.000 le nombre de jeunes à qui l'on coupera les allocations d'attente au 1^{er} janvier 2015 (30.000 en Wallonie, 10.000 à Bruxelles et 7.000 en Flandre). Et on avance le chiffre de 100.000 chômeurs touchés par la dégressivité entre le 1^{er} novembre 2012 et le 1^{er} novembre 2013. Du côté du revenu d'intégration, un jeune sur 25 (18-24 ans) reçoit une allocation du CPAS (1/3 des bénéficiaires du DIS ont moins de 25 ans).



bénéficiaires et qu'elle peut être sanctionnée si elle ne les respecte pas, il reste contradictoire et abusif : l'allocataire signe son contrat dans un cadre contraint, son libre consentement n'est pas réel. Il ne se trouve pas dans une position égalitaire avec le CPAS car ce contrat conditionne l'octroi d'une aide vitale.

Le PIIS pourrait être un outil social intéressant, s'il était mis en place pour des personnes qui en font réellement le choix, et non comme un outil de contrôle social. Il aurait aussi beaucoup plus de sens s'il n'y avait pas cette notion de sanction à la clé.

Au vu de ces quelques éléments non exhaustifs, on comprend mieux pourquoi les jeunes (et les moins jeunes) sont victimes des politiques d'activation. Mais surtout, ils le sont dans un contexte où, tous les jours, des messages politiques plus qu'inquiétants sont envoyés : "Plutôt que de miser sur l'emploi des jeunes, nous préférons maintenir les travailleurs plus âgés plus longtemps au travail". Pour la JOC et la JOCF, il s'agit donc de combattre ces messages au quotidien (par l'information, la sensibilisation, l'action). Afin de redonner aux jeunes l'envie et les

moyens d'agir face à un système qui préfère "activer" plutôt que de s'attaquer aux réelles causes du problème. ■

Marie Gérard,
responsable nationale JOCF

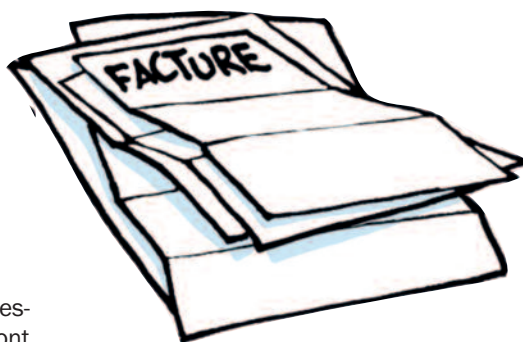
1. Selon une enquête d'Eurostat, la Belgique est le pays de l'Union qui affiche le plus faible taux de personnes sans emploi passives.
2. Allongement de la durée du stage, limitation des allocations dans le temps, renforcement des contrôles...
3. Pour la JOC et la JOCF, les allocations doivent donc être relevées au-dessus de ce seuil de pauvreté et conserver le principe de liaison au bien-être.
4. Il s'agit d'une problématique qui nous tient à cœur. S'ils cohabitent, les allocataires voient leur revenu se réduire. Les personnes concernées par ce statut sont principalement les jeunes et les femmes. Cela cause des injustices flagrantes qu'il faut supprimer. De plus, ce principe freine les logiques de solidarité (pensons par exemple aux jeunes qui optent pour une cohabitation afin de collectiviser et de réduire certains frais fixes tels que le loyer et l'énergie). Pour ces raisons, nous revendiquons l'individualisation des droits sociaux, et donc la suppression de ce statut de cohabitant.

Combien de Tanguy en Belgique ?

Une récente analyse de l'Institut pour un développement durable révèle que presque un million de jeunes de 18 à 34 ans habitent avec leur(s) parent(s), dont un peu plus de 200.000 ont entre 25 et 34 ans. 75% d'entre eux ont un boulot et donc des revenus ; on peut donc supposer que leur maintien (ou leur retour) à domicile n'est pas – pour l'essentiel – une question d'insuffisance de revenus.

LES MUTUALITÉS FACE

La Belgique peut se glorifier d'un système de soins de santé de qualité et relativement accessible. Mais le modèle mutualiste doit aujourd'hui trouver la force de résister à l'esprit de concurrence et de marchandisation qui anime l'Europe et fragilise la protection sociale axée sur la solidarité. Comment se traduit cette bataille ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre.



Nées bien avant le Pacte social de 1944, les mutualités ont connu un déploiement formidable de leurs prestations dans les trente années qui ont suivi. Prestations découlant de l'assurance obligatoire, d'une part (comme le remboursement des soins de santé) et de l'assurance complémentaire, d'autre part (par exemple l'organisation de séjours de vacances pour les jeunes). Les mutualités ont aussi pour missions d'aider, informer et défendre leurs membres affiliés. Bref, elles concrétisent dans leur cadre d'intervention la notion de solidarité telle que nous l'évoquons en début de dossier, à savoir remplir des obligations qu'une communauté se donne envers ses membres.

Mais cette évolution se heurte depuis quelques décennies à une tendance lourde de marchandisation des services et de concurrence, qui met à mal l'esprit même de solidarité. C'est ainsi que dans la longue bataille juridique et politique qu'elles ont initiée à l'encontre des mutualités - accusées de concurrence déloyale - les compagnies d'assurance ont bénéficié

d'un vent très favorable venu d'Europe, comme nous allons le voir.

Assuralia plébiscitée par Bolkestein

Dans un premier temps cependant, en Belgique, les mutualités pourront s'appuyer sur le législateur pour résister aux assauts de concurrence des compagnies d'assurance. "En effet, explique Jean-François Heinen, la loi qui est promulguée le 6 août 1990 recadre l'ensemble de l'activité du fonctionnement et du contrôle des mutualités. Elle consacre les missions de gestion de l'Assurance obligatoire et oblige aussi à instaurer au moins un service d'Assurance complémentaire. Elle consacre aussi la promotion de la santé et la défense des membres (missions d'information, services sociaux mutualistes...).". De plus, le texte distingue clairement la cotisation mutualiste (basée sur les moyens) de la prime d'assurance (calculée sur le risque estimé ou l'avantage attendu). Pourquoi cette loi est-elle créée ? Parce qu'à cette époque, certaines mutualités comme Partena ont commencé à s'orienter de préférence vers les assurances facultatives, qui s'apparentent davantage aux produits assurantiels privés.

Les années 2000 voient arriver la "directive Bolkestein", devenue directive "Services" en Union européenne. Avec elle, la logique de marché lorgne vers les services non marchands. C'est aussi à cette époque que les mutualités chrétiennes créent l'assurance hospitalisation solidaire, qui constitue une réponse véritablement mutualiste aux produits d'assurance hospitalisation privés. "Cependant, en même temps, concurrence oblige, on crée aussi des facultatives, ce qui a fait dire non sans raison à certains qu'on avait déjà nous-mêmes franchi le Rubicond" note Jean-François Heinen.

Toujours est-il que le lobby des assureurs, Assuralia,

Les moyens diminuent, le discours culpabilisant augmente

Jean-François Heinen note que lorsque les moyens diminuent, les discours sur la responsabilité personnelle en matière de santé reviennent en force : "On pointe les comportements à risque, les habitudes alimentaires, le fait de fumer, de ne pas faire assez de sport... C'est particulièrement vrai dans les pays comme la Grande-Bretagne où la liste d'attente des hôpitaux publics s'allongent. Alors, même si ce n'est pas officiel, on fera attendre plus longtemps ceux qui ne se comportent pas de manière suffisamment "saine". Récemment un médecin belge s'est exprimé sur antenne dans ce sens." C'est principe du "pollueur-payeur" appliqué à la santé. En oubliant qu'il y a des causes plus collectives. Par exemple, les inégalités en matière de revenus, d'éducation, etc.

À LA MARCHANDISATION

crie à la concurrence déloyale et attaque les mutualités. Eux-mêmes ont créé des assurances hospitalisation qui ne sont encore que de simples "produits d'appel" mais qui deviendront bientôt rentables (la prime s'élève aujourd'hui entre 1.200 et 1.500€ chez DKV). Les assureurs portent plainte auprès du Tribunal du commerce, puis de 1^{re} instance et sont chaque fois déboutés. Ils se tournent alors vers l'Europe. Au premier round, la victoire est encore du côté des mutualités. *"Mais ils ont 17 lobbyistes dans les couloirs du Berlaymont et nous n'avons qu'un seul homme, qui ne fait pas que cela. Les assureurs savent que ce qu'ils ont perdu dans les prétoires, ils le gagneront grâce à la Commission européenne"*.

Et en 2008, celle-ci enjoint aux mutualités belges d'offrir le même type de services à tout citoyen européen, en vertu du principe de libre circulation des personnes. Ce principe s'applique tantôt en fonction du pays d'origine, tantôt selon le droit du sol où la personne se trouve. En clair, la Belgique est priée de modifier sa loi sur les mutualités en excluant de leur champ tout ce qui peut apparaître comme une concurrence déloyale par rapport aux assurances. Donc les assurances facultatives.

Résultat, une loi de 2010 organise la séparation entre d'une part les prestations relevant de l'assurance obligatoire et complémentaire et d'autre part les produits facultatifs, pour lesquels sont créées des sociétés mutualistes d'assurance. Celles-ci ne sont plus contrôlées par l'Office de contrôle mutualiste mais par la Commission bancaire, financière et d'assurance. C'est aussi par cette même loi que l'assurance dite complémentaire devient de facto obligatoire.

En résumé, on peut dire que les mutualités vivent depuis vingt ans sous le régime d'une mise en concurrence que la marchandisation des services recherchée par l'Europe a renforcée, donnant du poids aux assureurs, affaiblissant le modèle de solidarité. *"On parle de clients plutôt que de membres, de produits d'appel, plutôt que de prestations"* note Jean-François Heinen.

On pourrait se rassurer en se disant qu'on a sauvé la notion de mutualité, en isolant les assurances facultatives dans les sociétés mutuellistes d'assurance. *"C'est un leurre. Nous sommes déjà une étape plus loin. En France par exemple, il n'existe plus qu'une seule mutualité qui se dénomme "mutuelle". Et le même réflexe commercial pousse aussi à réduire au minimum les services de l'assurance complémentaire pour développer les produits facultatifs"*.

Un exemple : Solimut a créé récemment une intervention dans le cas de "complémentaire de 150 €/an pour les personnes en ordre de cotisation complémentaire. *"Mais si vous avez souscrit à une assurance facultative, alors le remboursement est de 1.000 €, plus une intervention sur toute une série de frais qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'assurance obligatoire"*. Alors la question est posée : l'assurance mutualiste est-elle vouée à devenir une "couverture de laine" au lieu d'une vraie couverture sociale ? ■

Christine Steinbach

Des compromis et réformes à la belge qui fragilisent le modèle

Une autre menace qui pèse sur les mouvements mutualistes, et plus largement sur le système de sécurité sociale est celle des réformes successives de l'Etat, la dernière en date amenant un transfert de compétences de certains volets, dont les allocations familiales. Comment ce transfert va-t-il peser sur le mode de gestion de ces matières ? On court à la fois le risque d'une gestion qui diffère selon les Régions et les Communautés, celui d'une remise en cause du modèle de concertation (quelle place pour les partenaires sociaux ?) et celui de la création de sous-nationalités à Bruxelles, où les francophones et les néerlandophones pourraient se voir traités différemment. Autre risque encore, celui d'une dualisation plus importante dans la réponse aux besoins de la population, si les transferts de budget ne sont pas à la mesure du transfert des matières. Jean-François Heinen : *"Le plus gros risque en matière de transfert est de lâcher des morceaux en cours de route et d'accentuer encore le détricotage"*.

Autre particularité belge, notre politique "lasagne", qui ne contribue pas à solidifier le modèle. En effet, de compromis en compromis, selon les forces en présence au sein des gouvernements successifs, on a ajouté des "couches" au modèle. *"Par exemple, on a ajouté le MAF (Maximum à facturer). On a transformé le système VIPO en BIM (interventions majorées pour une série de statuts). Puis on a rajouté OMNIO, pour tenir compte des revenus."* Bref on ajoute par petits morceaux, via des arrêtés, au lieu de "refondre" et de couler en force de loi une protection sociale suffisamment étendue. Sans compter que pour qu'OMNIO soit réellement efficient, il conviendrait de rendre son octroi automatique à tous les ayants droit. Ce qui n'est pas encore fait.

LE DESCENDEUR SOCIAL EST EN MARCHÉ !

Une couverture de laine, c'est bien. Une couverture sociale, c'est mieux ! lance Irène Kaufer au lendemain de "l'opération couverture" de la RTBF, qu'elle juge scandaleuse. Militante féministe et syndicaliste, elle fait vivre ses combats grâce à une rare force de conviction et une bonne dose d'humour. Rencontre avec une assoiffée de justice et une amoureuse des mots.

Vous êtes l'auteure de l'expression "Une couverture de laine, c'est bien, une couverture sociale, c'est mieux !". Qu'avez-vous voulu exprimer au travers de cette phrase ?

J'ai été absolument outrée par la campagne Couverture menée par la RTBF l'hiver dernier pour venir en aide aux plus démunis ! Cette annonce avait lieu une semaine après la grève du 30 janvier, qui a été vivement critiquée par les médias. Ils ont été absolument odieux envers les grévistes, des travailleurs qui voulaient maintenir leurs acquis sociaux, qui se battaient pour garder ce qui allait éviter de les faire tomber dans la pauvreté ! Une semaine après les avoir traités de tous les noms, tout à coup on se rend compte qu'il y a des pauvres parce qu'il fait froid et qu'il y a des gens qui n'ont pas de quoi se chauffer... Et donc on lance une grande campagne de solidarité, on fait appel au public, à des gens à peine moins pauvres qui vont aider les encore plus pauvres qu'eux. Les gens qui donnent sont très généreux, je ne les mets pas du tout en cause, mais je trouve que c'est vraiment le rôle de l'Etat de s'occuper des personnes les plus vulnérables.

Une semaine après que les médias aient craché sur les syndicats (pas moyen de le dire autrement), lancer cette grande opération était indécent. C'est ce qui m'a donné l'idée de la couverture sociale parce que les gens se sont battus pour une couverture sociale, et que les médias ont laissé sous-entendre que cette couverture sociale était beaucoup trop confortable. On emploie les mots de "privilèges, de confort, de droits acquis..." Je déteste le terme de "droits acquis", je préfère "les droits conquis"... On a complètement délégitimé leur combat pour le maintien d'une couverture sociale correcte. Je trouve qu'on pourrait l'améliorer parce qu'elle comporte déjà des trous telle qu'elle est maintenant, même si la Belgique fait mieux que beaucoup de pays.

Quelles sont les catégories sociales les plus touchées par le glissement de la sécurité sociale vers l'assistance ?

Je crois qu'avec les nouvelles mesures brillantes de la ministre de l'emploi, Monica De Coninck, de plus en plus de chômeurs et encore plus de chômeuses vont tout simplement devoir demander l'aide des CPAS, qui par ailleurs risquent d'être débordés. Je ne vois pas très bien comment les gens vont se débrouiller... Il leur restera toujours le vol comme option !!

Les familles monoparentales (80% sont des femmes avec des enfants) seront également touchées. La notion d'"emploi convenable" a été revisitée. Les nouvelles mesures prévoient que désormais, on ne pourra plus refuser un emploi situé à 60 km du domicile au lieu des 25 km initialement prévus. Quand on sait que ces femmes très souvent n'ont pas de voiture, cela va compliquer leur quotidien... Si elles ne trouvent pas de boulot, elles s'exposent à une sanction du chômage et du CPAS et donc à la pauvreté.

Les femmes vont être les premières victimes comme elles le sont souvent dans les mesures antisociales, les personnes qui travaillent à temps partiel aussi. Les personnes qui ont droit au CPAS ne seront pas épargnées. A un certain moment, les CPAS ne pourront plus faire face à l'afflux des demandes et ceux qui essaient de proposer des activités complémentaires à leurs missions de base (trouver un logement abordable...) vont devoir y renoncer parce qu'ils n'auront tout simplement plus les moyens. J'appelle cela : le descendeur social, le contraire de l'ascenseur ! Les travailleurs vont aller au chômage, les chômeurs au CPAS et les allocataires des CPAS vont tomber encore plus bas. Les salariés vont être touchés, les chômeurs vont être touchés, les allocataires sociaux vont être touchés... chacun va descendre d'un cran en fait ! C'est ça qui va se passer. Ça veut dire qu'il y aura encore plus de sans-abri, encore plus de mendicité, encore plus de délinquance et donc ce qu'on va faire, c'est de la répression pure. On va donc devoir engager de plus en plus de policiers. Car les inégalités sociales créent des tensions sociales et ce n'est pas vraiment l'idéal pour combattre la délinquance... C'est fou qu'on ne fasse jamais le rapport entre les mesures sociales et l'insécurité. Quand l'insécurité est liée à quelque chose, c'est à l'immigration mais jamais aux



© Equipes Populaires

Née en Pologne, psychologue de formation (mais non pratiquante), Irène Kaufer a contribué au lancement de l'hebdomadaire POUR dans les années 70. Elle a ensuite travaillé à la FNAC où elle a mené un syndicalisme de combat. Elle poursuit aujourd'hui sa carrière à Garance, association de prévention des violences faites aux femmes.

politiques sociales !

Si vous étiez au pouvoir, quelles sont les mesures prioritaires que vous prendriez pour favoriser l'autonomie des femmes ?

Les femmes devraient être très... très... autonomes pour avoir une chance d'arriver au pouvoir ! (rire)
Très clairement : l'**individualisation des droits** serait la première mesure que je prendrais. Dans ce cadre, j'opterais pour la suppression du statut de cohabitant. Ce serait bon pour les femmes, ce serait bon pour

tout le monde. C'est vraiment un scandale que des personnes qui n'ont déjà pas beaucoup de revenus doivent tricher (car c'est impossible de vivre autrement), et cela empêche toute solidarité entre des personnes qui pourraient ne fût-ce qu'en habitant ensemble, vivre un peu moins mal !

Une présidente de CPAS me racontait qu'un phénomène est rarement souligné : la situation précaire d'une femme bénéficiant du CPAS et qui élève seule son enfant. Quand l'enfant devient majeur, il a droit à son propre revenu d'insertion mais ce qui arrive souvent, c'est que les deux parties deviennent cohabitants. Et souvent, le jeune considère son nouveau revenu comme son argent de poche alors que la mère peut continuer à payer les frais fixes ! Si un jour elle avait besoin d'une aide quelconque du CPAS (prime d'énergie...), on lui demanderait de s'arranger avec son enfant pour qu'il participe aux frais. Ce qui crée pas mal de tensions.

La suppression des droits dérivés (en matière de pension, de santé notamment) est aussi un enjeu important. Hedwige Peemans Pouillet¹, qui est la grande spécialiste en la matière en Belgique, constate qu'il est plus intéressant pour une femme de ne pas travailler, d'avoir un mari qui a un bon revenu car sa pension sera plus élevée que si elle avait travaillé toute sa vie. Ce qui est un vrai scandale ! Ça pousse les femmes à ne pas travailler ou à travailler à temps partiel. Et quand on connaît le taux de divorce, c'est un piège pour les femmes.

Je proposerais, afin d'encourager l'autonomie des femmes, de faire payer davantage le travailleur du couple s'il veut maintenir les droits du conjoint car ce qui met aussi la sécurité sociale en difficulté, c'est qu'un homme ne va pas payer un euro de plus pour que sa femme puisse bénéficier des droits dérivés (ses soins de santé ou sa pension par exemple). Hedwige Peemans Pouillet a fait les calculs et c'est impressionnant de voir combien la sécurité sociale pourrait gagner si ce système-là était supprimé. Bien entendu, on ferait cela par tranches d'âges pour ne pas que certaines femmes se retrouvent sans rien du jour au lendemain parce qu'elles auraient arrêté de



GARANCE en quelques mots...

L'asbl Garance existe depuis 12 ans et fait de la prévention des violences basées sur le "genre". On travaille essentiellement avec des femmes. Les questions de violence et de sécurité sont les thèmes que nous abordons principalement mais dans un esprit non sécuritaire. Il faut prendre au sérieux ces questions parce que c'est quelque chose qui pourrait la vie des femmes, mais pas uniquement. Je travaille surtout avec des femmes âgées et je me rends compte que quand elles arrêtent de travailler, elles arrêtent aussi d'avoir une vie sociale parce qu'elles ont peur. Pour elles, le monde extérieur est dangereux. Ce qui nous fait extrêmement plaisir, ce sont par exemple des femmes d'un même quartier qui s'organisent pour sortir, aller au théâtre. Ça c'est vraiment une victoire!

On essaie de déconstruire les idées reçues et de montrer qu'on a la capacité de prévenir les violences par des mots, par des attitudes, donc par du verbal, et s'il le faut, on donne aussi des cours d'auto-défense physique où on apprend à utiliser la force qu'on a et la vulnérabilité de l'autre.

On apprend aussi aux femmes à poser leurs limites très vite. Le problème lié à l'éducation des femmes, c'est qu'elles ont appris à s'occuper des besoins des autres plutôt que des leurs ! Elles ont tendance à accepter beaucoup de choses, à laisser dépasser leurs limites et à un certain moment, elles sont coincées. Il faut réagir dès qu'il y a un problème pour ne pas le laisser s'installer. Quitte à passer pour une chieuse, c'est moins grave que d'être harcelée pendant des années. Il faut savoir dire non. Quand une femme dit non, ce n'est pas oui, peut-être, c'est non !



travailler en comptant sur leurs droits dérivés... Il y a un petit pas qui va dans ce sens-là dans les nouvelles mesures gouvernementales, mais cela reste marginal. Les couples auraient davantage intérêt à ce que les femmes travaillent puisque ça coûterait plus cher si elles ne travaillaient pas. Il faudra aussi créer du travail, bien entendu ! Mais elles seraient aussi poussées à travailler à temps plein, alors que dans certains secteurs, on ne leur offre que du temps partiel. Ce serait un combat aussi à mener. Je rendrais le **travail à temps partiel plus cher pour les employeurs** pour être dissuasif. Actuellement, c'est le contraire qui se passe. Une telle mesure recréerait du temps plein et l'on pourrait aussi réduire le temps de travail. Le fait que le temps partiel existe, ça joue évidemment contre une réduction collective du temps de travail.

Enfin, ma dernière mesure porterait sur l'**accueil de l'enfance**. Il faut vraiment qu'il y ait une place pour chaque enfant. On voit que le Québec a fait énormément d'efforts dans ce domaine et ça a beaucoup joué pour diminuer la pauvreté des femmes. La prise en charge des personnes âgées dépendantes est également une question importante. Parce que maintenant il y a une tendance à dire que les personnes âgées seraient quand même tellement mieux chez elles que dans des institutions. Chez elles, ça veut dire quoi ? Que ce sont les femmes qui s'en occupent. Ce qui me fait un peu peur, c'est qu'on est en train de glisser vers cette logique-là en disant que ce serait quand même tellement mieux que les familles soient rémunérées pour s'occuper ! Cela pousserait les femmes plus jeunes à quitter leur boulot ou à travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs parents âgés. Donc, globalement, je prendrais des mesures qui favoriseraient la prise en charge des personnes dépendantes, que ce soit des enfants, des personnes âgées, des personnes malades...

Voilà ! Il n'y a plus qu'à voter pour moi !! (Rires) Bien sûr, je ne ferai pas un gouvernement de coalition parce que je devrais faire des compromis. Je n'entre-rais dans un gouvernement qu'à ces trois conditions-là.

Quel regard portez-vous sur la politique européenne et en particulier sur le modèle social européen ?

La logique européenne est une logique ultra-libérale. C'est une logique dont on ne sort absolument pas et on en voit les dégâts. En Belgique, le gouvernement freine encore un peu, mais on voit ce que ça donne en Grèce, en Espagne... Quand j'entends que dans un pays européen comme la Grèce, des enfants s'évanouissent à l'école parce qu'ils n'ont pas mangé à leur faim, des parents abandonnent leurs enfants parce qu'ils n'ont pas de quoi les nourrir et qu'ils préfèrent qu'ils soient adoptés par d'autres familles, je trouve cela effrayant.

L'Europe joue un sale jeu. La conséquence de ce jeu dangereux, c'est la montée des partis populistes d'ex-

trême-droite. On s'étonne que de tels partis arrivent au pouvoir. On ne fait pas le lien avec la politique qui est menée ! Ce qui me rend un peu perplexe, c'est pourquoi la gauche n'arrive pas à avoir un discours qui réponde largement au désespoir des gens. Pourquoi ce n'est que l'extrême-droite qui en tire profit ? Pourquoi dire : "il suffit de virer les immigrés", ça marche mieux que de dire : "il suffit de faire payer les riches" ? Les partis d'extrême-droite jouent sur la peur profonde des gens. Mais les partis de gauche pourraient jouer sur la jalousie profonde. Il y a une réelle difficulté à parler le langage des gens, et on ne s'intéresse pas suffisamment aux alternatives à ce système.

On entend dire que la Belgique s'en sort bien par rapport aux autres pays européens. Qu'en pensez-vous ?

Ce que je peux répondre, c'est que ce ne sont que des statistiques. Récemment, certains quotidiens affichaient à leur une "Les Belges de plus en plus riches", sans se demander "Quel Belge est de plus en plus riche ?" Effectivement, quand on prend des statistiques globales, les choses vont bien mais le problème c'est que les gens ne vivent pas avec les statistiques. Et s'il y a des gens qui deviennent de plus en plus riches et d'autres qui deviennent de plus en plus pauvres, la moyenne peut rester tout à fait correcte. Donc effectivement, la Belgique s'en sort moins mal que l'Espagne ou la Grèce. Mais l'Allemagne s'en sort aussi très bien avec sa politique de boulots précaires ! On peut dire d'un côté que tout va bien mais on devrait se servir d'autres indicateurs comme le nombre croissant de SDF et de personnes qui ont recours aux restos du cœur. On sait qu'il y a de plus en plus de personnes qui renoncent à se soigner jusqu'au moment où ça devient urgent parce que tout simplement elles n'ont pas les moyens, qu'elles doivent faire le choix entre manger, se soigner, se loger ou se chauffer... Ça prouve que la sécurité sociale ne couvre pas les besoins élémentaires. Quand on pourra dire que moins de gens ont besoin des restos du cœur, que les CPAS voient le nombre de gens bénéficiant de leurs services diminuer. Là, je dirai oui, les choses

vont bien, oui, le gouvernement travaille bien. Mais ce n'est pas du tout ça qu'on constate.

Pensez-vous que pour lutter contre la pauvreté, il faut aussi lutter contre la richesse ?

Oui, c'est clair. A un moment donné, quelqu'un a proposé de mettre en place un revenu maximum d'insertion et j'avais trouvé cela très intéressant. Parce que les gens qui gagnent au-dessus d'un certain revenu ne sont absolument pas insérés, ils n'ont pas du tout le sens des réalités qui sont vécues par les gens. Il y a 20 ans déjà, deux journalistes ont écrit un livre sur les riches en Belgique. C'est un ouvrage très drôle, où il y avait par exemple un des frères Delhaize qui avait été viré de la famille et qui expliquait très sérieusement qu'il avait reçu 1 million de francs belges à l'époque et qu'il avait compris ce qu'était la pauvreté. Il expliquait qu'il ne voulait pas que ses enfants soient trop

gâtés et que donc il ne leur donnait pas plus de 60.000 FB par mois d'argent de poche !!

Les riches, surtout ceux qui vivent des revenus financiers, je crois vraiment qu'ils ont perdu tous sens des réalités, qu'ils ne savent pas ce que c'est de vivre avec 1.000 ou 700 € par mois. Ce qui leur ferait du bien, c'est que par exemple, les financiers qui commettent des délits devraient être condamnés à vivre avec 700 € par mois et sans aide de la famille !

La fiscalité devrait être plus juste, ce qui n'est pas le cas actuellement. On devrait revenir à un impôt progressif. ■

**Propos recueillis par
Claudia Benedetto et Monique Van Dieren**

1. Elle a réalisé un recueil de ses articles qui s'appelle "Un bon salaire ou un bon mari".

Le pouvoir des mots

Une de vos citations préférées, c'est "On ne détruit pas la maison du maître avec les outils du maître". Pouvez-vous expliquer ?

C'est Audrey Lorde, militante féministe noire lesbienne qui en est l'auteure. Cette citation exprime le fait que pour combattre des dominations, il faut sortir de la logique de la domination. Je n'accepte pas d'utiliser le vocabulaire qui selon moi à trait à la domination. Par exemple, le débat sur l'autorisation du mariage des homosexuels. Le raisonnement était le suivant : "Si les hétéros y ont droit, alors pourquoi pas les homosexuels ?". J'ai voulu sortir de cette logique : plutôt que de revendiquer d'avoir les mêmes privilèges que les gens mariés, battons-nous pour l'individualisation des droits avec les féministes et remettons en cause la question de l'héritage. Donnons la possibilité aux gens de léguer leur fortune à qui ils souhaitent, et que les droits de succession soient plus élevés si ce choix n'est pas volontaire. Quel rapport avec la question du mariage des homosexuels ? Bien souvent, ils ont été rejetés par leur famille et quand ils meurent, s'ils ne sont pas mariés, c'est la famille qui hérite de leur fortune. Et c'est un scandale !

Il faut essayer de regarder les choses différemment, un peu comme les artistes qui peuvent se permettre de penser différemment et d'envisager de regarder les problèmes d'un autre œil. J'avais par exemple envisagé d'organiser un concert

d'artistes africains au profit de l'industrie du disque qui se porte mal... pour montrer les limites des concerts de charité ! Ou imaginez par exemple, un Dakar-Paris à dos de chameaux pour montrer les conséquences néfastes d'un tel événement. C'est vraiment retourner complètement notre logique, nos modèles de raisonnement...

Mon féminisme n'est pas purement égalitaire (les hommes ont ça, il faut aussi que les femmes l'obtiennent) mais c'est plutôt un féminisme de rupture, c'est-à-dire remettre en cause la société telle qu'elle est et ne pas vouloir simplement que les femmes soient des hommes comme les autres. Faire en sorte que les qualités attribuées aux femmes de par leur éducation (le vivre ensemble, la solidarité...) soient un peu mieux partagées et qu'elles soient plus valorisées dans notre société.

En fait, vous accordez beaucoup d'importance au pouvoir des mots et des symboles...

J'ai une certaine sensibilité pour cette question. Bizarrement, le français n'est pas ma langue maternelle. C'est même ma troisième langue ! Même si maintenant, c'est la langue que je parle le mieux ! Quand on apprend une nouvelle langue, on est plus sensible aux bizarreries, au sens profond des mots. Et donc pour moi, la façon dont on nomme les choses a une importance sur la façon dont on les pense.

Le fait de parler de *droits acquis* m'a tou-

jours énervée parce qu'un droit acquis apparaît comme un privilège. Alors que *droits conquis* fait référence au fait qu'on s'est battu pour les obtenir. Idem quand on parle de *charges patronales*. Le terme *charges* fait référence à la lourdeur et donc cela induit que l'on veuille la diminuer ! Par contre si on parle de salaire différé, c'est différent ; un salaire on ne doit pas forcément le diminuer. Même chose quand on parle des droits de l'homme, on dit que c'est l'homme dans le sens "humain". Mais de fait, au départ, les droits de l'homme excluaient les femmes. Donc maintenant, il faut que l'on parle de droits humains. Heureusement, de plus en plus d'ONG le font. Je sais que chaque fois que j'insiste là-dessus, on me dit "tu vas chercher la petite bête". Mais j'ai l'intime conviction que les mots structurent la pensée et induisent certaines attitudes. Ça me paraît donc important de les utiliser correctement.

Dans le blog que je tiens depuis 2009, j'essaie d'attirer l'attention sur la façon dont on parle, dont les médias parlent, dont on nous parle... et ce que ça induit comme réactions. Je pense par exemple au terme "intégration" qu'on utilise tout le temps. C'est un terme extrêmement dangereux parce qu'on ne se demande jamais intégration dans quoi ? Et on pense toujours que les Belges, eux, sont évidemment parfaitement intégrés dans le sens de "nos valeurs" ! Bien sûr, il n'y a pas un seul Belge qui est contre l'égalité homme-femme et qui ne la pratique pas ! Ça n'existe pas ! Un Belge homophobe... impossible !!

LES PENSIONS DÉCENTES QU'ELLES ÉTAIENT

Une bonne sécurité sociale suppose de pouvoir se passer d'assurances privées. Elle doit surtout offrir une pension décente à ceux qui ont exercé une carrière suffisante. Non pour se maintenir la tête hors de l'eau mais pour, au lendemain de la retraite, pouvoir participer pleinement à la vie sociale comme le souhaitent les retraités d'aujourd'hui, et plus tard, au grand âge, pouvoir sauvegarder le mieux possible leur autonomie et leur dignité.



Le système des pensions des salariés, par son mode de calcul et par les trop faibles augmentations accordées aux retraites, n'offre plus désormais une sécurité financière suffisante aux travailleurs. Le sentiment de sécurité a été également détérioré par le rappel incessant du coût à venir du vieillissement. Et les gouvernements n'ont pas toujours tenu leurs engagements comme celui d'alimenter le Fonds de vieillissement et ont pratiqué une politique des petits pas et plutôt confuse, notamment sur l'allongement des carrières. Par ailleurs, avec la crise financière, la privatisation du système des pensions n'apparaît plus comme un substitut valable à l'amélioration du 1^{er} pilier (voir encadré). Une bonne sécurité sociale suppose de pouvoir se passer de couvertures privées (à condition d'exercer une carrière suffisante). Elle doit surtout offrir une pension décente, non pour se maintenir la tête hors de l'eau, mais pour, au lendemain de la retraite, pouvoir participer pleinement à la vie sociale, comme le souhaitent les retraités d'aujourd'hui, et plus tard, au grand âge, pouvoir sauvegarder le mieux possible leur autonomie et leur dignité.

Une érosion à peine réparée

La pension des salariés rapportée au dernier salaire (taux de pension) a subi une érosion depuis de nombreuses années. Les raisons sont multiples.

La **première** est l'absence, pendant des années, de liaison des pensions au bien-être (c'est-à-dire à l'évolution du salaire moyen), suivie dans les années 2000 par des "adaptations au bien-être" consistant à relever les pensions de 2% en commençant par les plus anciennes, vu qu'elles avaient décroché plus longtemps du niveau de vie général. Ainsi une partie seulement du décrochage a pu être comblé au fil de ces relèvements.

Une **deuxième** cause de la réduction du taux de pen-

sion est la suppression par la réforme de 1996 du "coefficient de revalorisation des salaires" sur lesquels la pension est calculée. En effet, les salaires d'il y a 30 ou 40 ans sont bien évidemment inférieurs à ceux de fin de carrière. Il faut donc faire un calcul permettant d'"actualiser" les salaires perçus **tout au long** de sa carrière. Or, au moment de la retraite, le calcul de la pension adapte ces salaires uniquement à l'inflation.

Troisième raison, les revalorisations des plafonds depuis 1999 n'ont pas compensé leur blocage durant de nombreuses années, ce qui fait que les taux de pension des cadres et travailleurs très qualifiés sont particulièrement faibles. Mais la chute du pouvoir d'achat est plus ou moins atténuée voire évitée s'ils bénéficient d'une pension complémentaire d'entreprise (2^{ème} pilier).

Bien évidemment, beaucoup de femmes disposent d'une pension largement insuffisante, souvent complétée par la GRAPA (le filet de garantie de revenus aux personnes âgées), en raison du développement de l'emploi à temps partiel et à cause de nombreuses carrières interrompues.

Un rattrapage très limité

Les organisations sociales ont revendiqué et mobilisé régulièrement depuis la fin des années 90, pour finalement obtenir des adaptations au bien-être limitées, des "bonus" forfaitaires, une hausse désormais régulière des plafonds et le relèvement des minima et de la GRAPA (qui a été portée au niveau du seuil de pauvreté.⁽¹⁾) Ces avancées sont cependant moindres que ce qui était revendiqué malgré un contexte économique assez favorable jusqu'en 2007. Pourquoi ? Sans doute parce que les libéraux ont obtenu d'octroyer des réductions d'impôt et autres déductions fiscales qui laissaient peu de marges de manœuvre pour financer une revalorisa-

TES NE SONT PLUS

tion des pensions. Et aussi parce qu'on a parfois tendance à considérer globalement les pensionnés comme des rentiers en dépit des fortes inégalités de patrimoine. Toutefois, la politique des petits pas s'explique aussi par l'importance des sommes en jeu. Une hausse simultanée de 2% de toutes les pensions des salariés et des indépendants en 2011 par exemple aurait coûté un peu plus de 400 millions d'euros. Mais il faut savoir que la fraude et l'évasion fiscale (30 milliards d'euros) et l'injustice fiscale coûtent bien davantage, et à cet égard les mesures sont fort modestes...

Ainsi, le taux légal de pension de 60% au taux "isolé" ⁽²⁾ ne donne pas, en fin de calcul, une pension brute de 60% ...du dernier salaire brut ⁽³⁾, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus. Aussi parce que les carrières même ininterrompues (y compris les périodes assimilées) n'atteignent généralement plus les 45 années d'une carrière complète.

La pension de retraite mensuelle, au taux "isolé", de ceux qui ont eu une carrière uniquement comme salariés du secteur privé, était en moyenne de 935 euros au 1^{er} janvier 2011 (1.100 € pour les hommes et 745 € pour les femmes) ⁽⁴⁾. A titre de comparaison, le seuil de pauvreté (isolé) est de 973 euros (d'après la dernière enquête sur revenus 2009) ⁽⁵⁾.

L'angoisse et la responsabilisation

La mise en exergue permanente du "coût du vieillissement", de la maigreur des pensions publiques, et de l'importance de disposer d'un 2^{ème} et d'un 3^{ème} "pilier", ont contribué à générer chez les travailleurs

une angoisse pour leurs vieux jours. D'autant que même le Fonds de vieillissement qui était censé les rassurer quelque peu n'a plus été alimenté comme il était prévu. Alors que la longue consultation de la Conférence nationale des pensions avait été interrompue par l'absence de gouvernement, la réforme actuelle fut prise dans l'urgence de la crise financière, et donna encore l'impression que les pensions étaient en péril même si elle cherchait à les sauvegarder. Qui a pu croire en effet qu'il suffit d'allonger les carrières pour faire rentrer des cotisations alors que la création d'emplois bat de l'aile ? On a seulement compris qu'on touchera sa pension plus tardivement, ce qui constitue une mesure d'économie qui n'est pas une solution suffisante et satisfaisante à moyen terme. Par ailleurs, la pénurie de places de maisons de repos fait craindre une marchandisation du secteur et une hausse des prix si les Régions tardent à promouvoir une réponse adéquate aux besoins.

Dès lors que la sécurité du 1^{er} pilier a été mise en doute, on en a appelé de plus en plus à la prévoyance individuelle. La crise financière a ensuite amenuisé les rendements de l'épargne, occasionné des pertes aux détenteurs de titres, et généré une certaine méfiance à l'égard de la solidité des banques. Il ne reste donc plus qu'à acheter son propre logement, le plus tôt possible, au prix fort du marché actuel, en s'endettant sur 30 ans, tout en espérant ne pas subir de bulle immobilière. Car gare à celui qui se retrouve pensionné locataire ! Il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même ! A défaut de croire encore au système social, les articles de magazines et les conversations du commerce tendent à culpabiliser ceux qui ne pren-



Les 3 piliers de pension

- **1^{er} pilier** : pension de sécurité sociale appelée pension légale ou pension publique
- **2^{ème} pilier** : pension complémentaire privée collective (dans le cadre de l'entreprise ou du secteur via une assurance groupe ou un fonds de pension)
- **3^{ème} pilier** : pension complémentaire privée individuelle (épargne ou assurance-pension, assurance vie)

Les 3 régimes de pension (sécurité sociale)

- Régime des **salariés** : la pension de retraite est calculée sur les salaires indexés (plafonnés) de chaque année de carrière suivant un taux (dit légal) de 60% (75% pour un ménage à une pension). Une pension complète est atteinte après 45 années de travail ou assimilées (chômage, invalidité, prépension, ...). Après la retraite, la pension est partiellement adaptée au bien-être (à l'évolution du salaire moyen).
- Régime des **indépendants** : la pension est calculée sur les

revenus de l'activité dans les mêmes conditions que les salariés mais à un niveau adapté au faible niveau des cotisations réclamées. Elle est également partiellement adaptée au bien-être.

- Régime de la **fonction publique** (agents nommés) : la pension est calculée sur les rémunérations indexées des 5 et bientôt des 10 dernières années suite à la réforme 2012, offrant un taux effectif de 75% (45/60ièmes) voire davantage dans les régimes spéciaux (enseignants, magistrats, policiers,...). La carrière complète est de 45 ans. Grâce à la "péréquation", les pensions suivent l'évolution des rémunérations dans la fonction publique. Il existe par ailleurs différents régimes particuliers dans le secteur public (SNCB,...). Les contractuels ressortent du régime des salariés.

Dans tous les régimes, il existe un droit à une **pension de survie** pour le conjoint survivant.

GRAPA : un complément peut être octroyé lorsque la pension n'atteint par la GRAPA (garantie de ressources aux personnes âgées). Il dépend des autres ressources du bénéficiaire.



nent pas leur sécurité financière en main. Une forme d'activation substitutive en quelque sorte...

La vie a changé

Lorsque les organisations sociales, leurs affiliés et leurs militants, réclament des pensions décentes, il ne s'agit pas seulement de réclamer une pension supérieure au seuil de pauvreté. Il faut que les pensions puissent permettre de vivre la retraite sans devoir restreindre fortement son niveau de vie et avec un maximum d'autonomie. Que chaque travailleur conserve de ce fait toute sa dignité sociale en participant pleinement à la vie sociale. La pension décente ne correspond plus à ce qu'elle a pu représenter. La vie des pensionnés a changé et bien souvent, elle ne ressemble pas à un long fleuve tranquille. Les retraités restent longtemps actifs à l'égard de leurs enfants, de leurs amis, de leur quartier, dans les associations, et à travers des activités culturelles et de loisir. Les déplacements peuvent représenter un budget important. Ils sont souvent amenés à aider financièrement leurs enfants en situation précaire, après la perte d'un emploi ou la rupture du ménage ou pour qu'ils puissent contracter un emprunt accessible pour un logement. Certains n'ont pas encore remboursé leur logement au moment de la retraite parce qu'ils ont fondé une famille tardivement, ou ont dû aider financièrement les débuts professionnels précaires de leurs enfants.

L'allongement de la durée de vie augmente aussi la

période où l'on a besoin de soins et d'aide. Le logement a de plus en plus souvent besoin de travaux de rénovation. Il a parfois fallu revendre, déménager en plus petit ou en résidence adaptée, pour raison de santé, parce que le conjoint est décédé... ou que le couple s'est séparé, ce qui arrive de plus en plus, même tardivement. Mais avec l'allongement de la vie, la pension décroche d'autant plus du niveau de vie général en fin de vie. Aussi, lier les pensions au bien-être est devenu plus encore une nécessité.

Les actuelles générations de personnes âgées veulent surtout beaucoup plus garder leur autonomie, même vis-à-vis de leurs enfants dont elles ne veulent pas dépendre, d'autant qu'elles ont l'impression que leur vie est surchargée, financièrement difficile, et que leur avenir est plus précaire que ce qu'elles ont espéré pour elles.

Une bonne retraite sociale

Hormis le recours aux CPAS pour séjourner dans des maisons de repos toujours plus chères, il n'y a pas de glissement vers l'assistance en matière de pensions. Au contraire, la hausse des minima des salariés et surtout des indépendants a éloigné plus de personnes de l'assistance. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la GRAPA⁽⁶⁾ vient du relèvement de ses montants et du fait que, parmi ceux qui y ont droit, davantage en bénéficient.

Montant des pensions : Des inégalités

Une partie des retraités vivent certes confortablement, dans les milieux aisés et les quartiers résidentiels, ce qui peut faire illusion sur la situation générale. Car en réalité, comme le montre notamment le cadastre des pensions réalisé en 2010, les inégalités sont légion et importantes entre pensionnés, tout comme elles sont importantes entre les actifs, même si la redistribution fiscale et sociale des revenus réduit les inégalités. Notamment, en ce qui concerne la pension du 1^{er} pilier, dont les écarts sont liés aux durées de carrière, aux niveaux de rémunération et surtout aux différences entre régimes (voir encadré). Les pensions anciennes des pensionnés les plus âgés, sont évidemment plus basses que les pensions des nouveaux retraités basées sur de meilleurs salaires.

Un peu plus d'un tiers seulement des **pensionnés salariés** touchent des pensions complémentaires mais elles sont fort limitées pour la majorité d'entre eux. La hauteur de ces pensions privées du 2^{ème} pilier (assurance-groupe ou fonds de pension) dépend souvent du niveau hiérarchique et du secteur. Dans certains secteurs, peu d'employeurs offrent des pensions complémentaires comme dans le non-marchand. L'atlas des pensions 2010 montre que plus le niveau de pension du 1^{er} pilier est élevé, plus le travailleur a des chances de bénéficier d'un 2^{ème} pilier⁽¹⁾ et plus sa pension complémentaire sera élevée⁽²⁾. Une double inégalité.

Les **indépendants** doivent leurs faibles pensions (un peu plus de la moitié par rapport à un salarié)⁽³⁾ à leur faible niveau de cotisations sociales, de surcroît dégressives (taux réduit après un 1^{er} plafond de revenu et nul au-delà d'un second plafond).

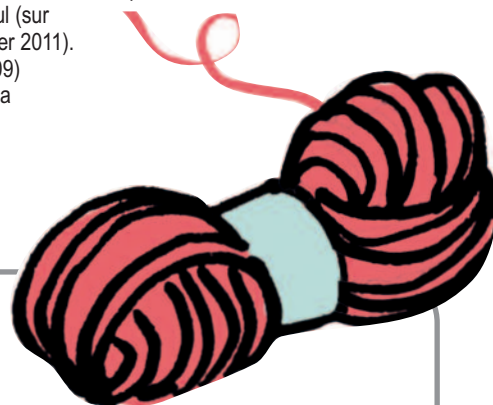
Une grande partie des travailleurs de la **fonction publique** sont aujourd'hui des contractuels dont la pension ressort du régime des salariés. Leurs collègues nommés peuvent espérer une pension en moyenne près de deux fois plus élevée (la réforme décidée en décembre 2011 va réduire quelque peu cet écart). La pension des fonctionnaires offre dans les faits un taux de remplacement du dernier salaire qui en avait fait un idéal à atteindre

Par contre, les solidarités financières familiales envers les plus jeunes ou envers les parents dépendants s'accroissent. Et année après année, la privatisation de la pension prend de l'ampleur faute de couverture suffisante du 1^{er} pilier. Dès lors, si la lutte contre la pauvreté est prioritaire, aussi à l'égard des pensionnés dont 18% vivent en dessous du seuil de risque de pauvreté, l'ambition gouvernementale en matière sociale ne saurait se limiter à relever la GRAPA et les minima de pensions. Les travailleurs n'ont pas besoin d'au-même mais d'une sécurité sociale. Ils n'ont pas non plus besoin d'un recours accru à la privatisation à coup d'incitants fiscaux et de moindres cotisations, car les pensions complémentaires (2^{ème} et 3^{ème} piliers) accroissent les inégalités et désormais l'incertitude financière. C'est la cohésion sociale et la légitimité de la sécurité sociale et de notre système politique qui sont en jeu. Il faut sauvegarder la confiance dans notre modèle social et démocratique. Il est inacceptable de maintenir un tel doute sur l'avenir des pensions et de toujours reporter leur relèvement majeur. Celui-ci suppose des modifications du calcul et de l'évolution automatique des prestations (augmentation du taux légal, relèvement des plafonds, référence aux 25 meilleures années de la carrière en termes salarial, coefficient d'adaptation des salaires de la carrière, liaison au bien-être,...). Des moyens conséquents contre la fraude fiscale et une fiscalité plus juste peuvent financer de telles avancées sociales. Plutôt que se résigner à la peur de l'avenir, à imaginer un déclin que certains imaginent déjà inéluctable, il faut chercher les moyens

pour que la vie demain soit meilleure qu'aujourd'hui. Parmi lesquels un changement des rapports de force tant au niveau belge qu'eupéen. Les luttes sociales comme environnementales sont à l'agenda. ■

Patrick Feltesse - MOC

1. Ce seuil de pauvreté est basé sur une enquête en retard de 3 ans sur l'évolution des revenus et donc de l'inflation, mais cette sempiternelle référence au seuil de pauvreté a manifestement contribué à faire valoir cette revendication. Et la lutte n'est pas finie, car beaucoup d'allocations sociales se situent encore en dessous de ce seuil.
2. Le "taux isolé" de 60% se distingue du "taux ménage" de 75%. Celui-ci est octroyé lorsqu'il est plus avantageux que de toucher deux pensions au "taux isolé" (vu la courte carrière d'un des conjoints).
3. Le taux de remplacement brut par rapport au dernier salaire sera de 42% pour qui aurait commencé sa carrière en 2008 et travaillerait 45 ans au salaire moyen et augmentant de 2% par an hors index. Il sera de 64,1% après impôts et cotisations. (Jos Berghman & Hans Peeters, Pension protection in Belgium, overview and challenges.)
4. Les carrières mixtes et les bénéficiaires de pension de survie ne sont pas compris dans ce calcul (sur données de l'ONP au 1^{er} janvier 2011).
5. EU-SILC 2010 (revenus 2009)
6. De 70.292 bénéficiaires de la GRAPA en 2005 à près de 93.000 en 2011 (1^{er} janvier).



parfois méconnues

pour les salariés du secteur privé. Aujourd'hui, les salariés sont restés jaloux mais ne rêvent plus, quoique certaines revendications s'inspirent encore du régime du secteur public (75% au lieu de 60% de taux de pension, et prise en compte des 25 meilleures années comme référence salariale plutôt que l'ensemble de la carrière⁽⁴⁾).

La situation pécuniaire des **pensionnés locataires** est nettement défavorisée par rapport aux propriétaires qui n'ont plus à rembourser leur emprunt, d'autant que la plupart d'entre eux n'ont pu bénéficier d'aucune déduction fiscale qui aurait pu leur faire épargner. Sans parler des rendements réels négatifs actuels sur les comptes d'épargne de ceux qui ont mis de côté dans l'espoir de pouvoir acheter un logement.

Enfin, certains pensionnés sont amenés à soutenir financièrement leurs enfants en situation précaire, ont des frais de santé et d'aide à domicile importants à leur charge, ou contribuent aux frais de séjour de leur conjoint en maison de repos. Beaucoup doivent recourir au CPAS pour ne pas sombrer dans la misère.

1. En 2007, 35% des salariés avaient accès au 2^{ème} pilier en moyenne, mais 5% parmi les 20% aux pensions légales les plus basses et 70% parmi les 20% aux pensions légales les plus élevées. (L'atlas des pensions 2010, KUL)
2. En 2007, la pension moyenne du 2^{ème} pilier s'élevait en moyenne à 579 € par mois, mais à 220 € pour le cinquième des pensionnés ayant les plus faibles pensions légales et à 1.007 € pour le cinquième aux pensions légales les plus élevées.
3. En 2007, d'après le cadastre des pensions, la pension moyenne de ceux n'ayant qu'une pension de retraite (sans survie ni GRAPA) était de 1.030 € pour les salariés, de 569 € pour les indépendants, de 2.227 € pour les fonctionnaires et de 1.314 € pour les carrières mixtes. Mais les différences sont fortement atténuées après impôts et cotisations. (Cadastre des pensions 2010, KUL)
4. La réforme actuelle fera porter le calcul de la pension des fonctionnaires sur les 10 dernières années au lieu des 5 dernières.

LE GRAND RETOUR DE

Au cours de la dernière décennie, sous les auspices de l' "Etat Social Actif" promu par les institutions européennes, le régime de chômage belge, partie intégrante de notre Sécurité sociale, a connu un démantèlement accéléré se traduisant par le rejet massif des victimes de cette "purge" vers le secteur de l'aide sociale. Lequel se montre à son tour de plus en plus sélectif et restrictif envers ces nouveaux venus, invoquant tout d'abord son étranglement financier, mais aussi au nom d'une logique d' "activation"... la même qu'il dénonce dans le chef de l'ONEm ! Au bout du compte, les victimes de cette grande braderie sont bien entendu les pauvres et les exclus, toujours plus nombreux et véritables parias du système.

Le processus de "délestage généralisé" se constate à trois niveaux :

Tout d'abord, la dérive au sein même du régime chômage, où l'on est passé d'une logique "assurantielle" à une approche de plus en plus "assistantielle". Autrement dit la généralisation de droits sociaux conditionnés et toujours plus conditionnels, qui doivent désormais se mériter, se substituant à ce qui auparavant étaient des droits acquis, garantis en contrepartie des cotisations que les bénéficiaires (ou leurs parents, dans le cas des ex-allocations d'attente) avaient payées durant leur carrière de travailleurs.

Le démantèlement méthodique de l'assurance chômage...

Si ce détricotage a connu une accentuation spectaculaire depuis dix ans, il a en fait commencé dès les premiers effets de la crise dans les années 70. Le premier exemple, très emblématique, de ce recul en termes de droits sociaux a été, en 1980, l'instauration par Roger Dewulf (socialiste flamand, déjà !) du

fameux statut et taux "cohabitant" au sein du régime chômage. Soit l'introduction de la notion de "situation familiale" et "d'état de besoin", relevant pourtant typiquement de l'aide sociale (CPAS).

Une rupture motivée par de pures raisons budgétaires, face à l'explosion soudaine du nombre de chômeurs, et basée sur un calcul d'apothicaire d'une rare mesquinerie, postulant que le fait de vivre à plusieurs réduit d'autant les frais du ménage et constitue donc une "économie" pour les cohabitant-e-s (car on sait que ce sont archi-majoritairement les femmes qui sont concernées), justifiant en conséquence le rabotage - quasi de moitié - de leurs allocations. Cette catégorie de chômeur-euse-s est en outre celle qui a été la plus discriminée et visée en termes de restrictions et de sanctions.

Mais au-delà de cette première brèche, ce sont l'ensemble des mesures prises depuis une trentaine d'années dans cette branche de la Sécurité sociale qui ont constitué autant de reculs vis-à-vis de ce qui avait donc été conçu initialement comme *une assurance* ⁽¹⁾, protégeant les travailleurs contre la perte ou l'absence d'emploi. Celle-ci se transformant peu à peu en

Les chômeurs : le "lest" du gouvernement Di Rupo

Le dernier épisode de l'"obsolescence programmée" de l'assurance chômage n'est autre que la batterie de mesures que le gouvernement Papillon a lancé dès son entrée en fonction (significativement, ce furent les premières annoncées), s'en prenant à deux de ses aspects les plus "généreux".

La première "largesse" jugée définitivement intolérable, c'est la fameuse allocation d'attente octroyée sur la seule base des études, "privilège" supposé favoriser outrageusement des jeunes n'ayant jamais travaillé. Une présentation tronquée et malhonnête, car une majorité de ceux et celles qui en dépendent sont en fait de très nombreux travailleurs piégés dans ce statut, parfois depuis des années. Cela, faute d'avoir jamais pu, depuis la fin de leur cursus, totaliser la durée de travail à temps plein exigée pour accéder au chômage complet indemnisé (entre un an et demi et trois ans quasi sans interruption, selon les cas).

Et pourtant, en dépit de ces évidences, ces "exceptions belges" sont dénoncées depuis des années comme des anomalies qui grèveraient les finances publiques et la compétitivité nationales. Rengaine reprise en boucle tant par l'Union européenne que, au niveau belge, par la FEB, et de façon encore plus virulente (et flamingante), par le Voka et son relais politique, la NVA.

Ces allocations d'attente ont été transformées en "allocations d'insertion". Elles sont à la fois bien plus conditionnelles (soumises à trois évaluations de recherche d'emploi positives durant le stage préalable obligatoire) et plus restrictives, sur le plan financier comme dans leur durée (désormais réduite à trois ans maximum, sauf de rares dérogations).

L'autre "largesse" est le caractère soi-disant illimité du chômage dans le temps, qui est en réalité un pur mythe : une frac-

LA SOUPE POPULAIRE



un pur régime de “survie” - et encore -, de plus en plus contingenté, arbitraire et aléatoire (voir encadré).

La chasse aux chômeurs

Deuxième aspect de ce glissement de la Sécurité sociale vers l'aide sociale : l'exclusion exponentielle de demandeurs et demandeuses d'emploi par l'ONEm, les renvoyant au mieux vers les CPAS, ou pire encore, vers la solidarité familiale (les pauvres étant réduits à s'entraider et à s'appauvrir entre eux), voire littéralement à la rue, vers la soupe populaire et les associations caritatives.

Une hécatombe organisée dans un premier temps via le fameux Article 80 de sinistre mémoire, remplacé en 2004 par le plan Vandembroucke de “contrôle du comportement de recherche active d'emploi”⁽²⁾. Un dispositif soi-disant plus équitable, mais requalifié à juste raison par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion de

véritable “chasse aux chômeurs”, tant sont rares ceux qui réchappent en bout de course.

Bref, on assiste au transfert massif d'une “caisse” de la Protection Sociale vers une autre, celle de l'aide sociale. Ce transfert est dénoncé à cor et à cri par les CPAS qui en font les frais, au propre comme au figuré. Tout en sachant, de surcroît, qu'une majorité des exclus par l'ONEm n'auront tout simplement pas accès à ces derniers, dont les conditions d'admission sont différentes et bien plus limitatives sous certains aspects (ne fût-ce qu'en termes de plafond de revenus) que celles pour bénéficier du chômage⁽³⁾.

De l'aide sociale à l'action anti-sociale...

Enfin, la troisième facette de cette régression se constate au sein même du régime “résiduaire” de l'Aide sociale. L'octroi des aides est de plus en plus rationné et soumis à de nouvelles contreparties sans cesse plus exigeantes.

Depuis la réforme des CPAS de 2002, sous l'égide du socialiste flamand Johan Vande Lanotte, l'usager n'a plus droit à un revenu, mais à “l'intégration sociale”. Laquelle, dit la loi, “peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration sociale” (le “R.I.S.”, qui a remplacé le minimex). Fameuse nuance...

En réalité, l'emploi proposé comme une des branches de l'alternative - et comme la première -, est essentiellement une parade que les CPAS ont trouvée pour tenter d'endiguer tant bien que mal l'afflux d'exclus de l'ONEm, en “renvoyant à l'expéditeur” ces nouveaux allocataires, via leur mise au travail à travers les Articles 60 et 61. Un... expédient (c'est le mot) qui ne parvient évidemment pas à inverser cette tendance lourde en défaveur des CPAS, confrontés à une chasse aux chômeurs qui bat plus que jamais son plein. D'autant plus qu'à terme, pour la plupart des allocataires ainsi “activés”, ces contrats temporaires, ces

tion toujours croissante de chômeurs sont impitoyablement exclus par l'ONEm au terme de cette procédure kafkaïenne, exigeant de manière impossible de faire sans cesse plus d'efforts pour attester de sa recherche active d'emploi.

Le gouvernement n'a certes pas (encore) osé s'aligner purement et simplement sur les législations des pays voisins, en fixant un seuil ultime (et rapproché) au-delà duquel le droit à celles-ci s'arrêterait comme un couperet : un recul aussi brutal aurait constitué une déclaration de guerre bien trop risquée face au mouvement ouvrier belge.

Mais l'option intermédiaire qu'il a choisie, l'accentuation et l'accélération à un niveau jamais connu de leur dégressivité, les ramenant inexorablement pour toutes les catégories de chômeurs à un seuil forfaitaire minimal au bout de quatre ans -

la plupart du temps inférieur au seuil de pauvreté⁽¹⁾ -, est clairement un premier pas dans cette direction. Les chefs de ménage et les isolés, jusqu'ici relativement prémunis de cette dégringolade, étant les grands perdants de ce nouveau tour de vis.

Enfin, sur le plan politique, le Parti socialiste francophone, par l'entremise du premier ministre Di Rupo, planifie et endosse ces attaques au nom des “exigences de l'Europe” mais aussi et surtout à l'opinion majoritaire au Nord du pays. Conséquence : les chômeurs sont dès lors sacrifiés sur l'autel du compromis communautaire, au nom de “la survie de la Belgique”.

1. En Belgique, il est actuellement fixé à 973 euros par mois pour les personnes isolées, et 2044 euros pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants. Près de 15% de la population belge vivait sous ce seuil en 2010.



sous-statuts souvent de piètre qualité débouchent non sur un emploi durable, mais tout juste sur un pis-aller : leur récupération des droits à la Sécurité sociale, et d'abord au chômage... en attendant souvent qu'ils en soient à nouveau exclus par l'ONEm et reviennent à la case CPAS ! Carrousel aussi absurde que désespérant, pour ceux qui le subissent mais aussi pour les travailleurs sociaux qui en sont bien malgré eux les artisans.

“Etat Social Actif” ? Disons plutôt Etat Libéral Nocif !

Ainsi, au nom de la lutte contre “l’assistanat” (néologisme d’un rare mépris pour les exclus, lequel est devenu courant dans la bouche de nombre de politiciens et même de responsables de CPAS), on assiste à un revirement complet de la philosophie sous-jacente de l’aide sociale. Désormais, c’est au demandeur d’aide de “payer sa dette à la société”, dont il doit déjà s’estimer heureux de bénéficier de la grande générosité, en “s’activant” en retour. Toute une rhétorique culpabilisante et moralisatrice se développant à l’appui, sur le thème bien connu des “droits et des devoirs”. Ce changement de paradigme s’inscrit explicitement dans la logique de l’État Social Actif, la nouvelle religion en matière de sécurité et d’aide sociales, impulsée au niveau européen à partir de l’exemple anglais, puis allemand (dans les deux cas, sous l’égide de gouvernements socialistes, et en Allemagne, en coalition avec les Ecologistes !). A savoir, d’une part, le dogme de “l’employabilité” à *marche forcée*, le retour à l’emploi étant censé être la voie royale voire exclusive pour sortir de la précarité. Un credo clairement démenti par le développement inquiétant du phénomène des “travailleurs pauvres”. Et d’autre part, son corollaire déjà évoqué : *l’activation tous azimuts*, se traduisant par

une conditionnalité accrue de l’aide sociale.

CPAS : double langage ou schizophrénie ?

Au sein des CPAS, ces logiques d’employabilité et d’activation n’ont fait que se renforcer au fil de la crise, par exemple en systématisant le recours aux Programmes Individualisés d’Intégration Sociale (des soi-disant contrats, déjà obligatoires pour les moins de 25 ans. Ou en assujettissant l’aide à toute une série d’obligations à remplir. Ou encore en faisant preuve d’une sélectivité toujours plus grande envers les demandeurs : exclusions pour divers motifs, restrictions des aides, notamment médicales...⁽⁴⁾.

Ce n’est pas le moindre des paradoxes. Car les mêmes CPAS critiquent avec virulence la Chasse aux sorcières menée par l’ONEm, lorsqu’ils se voient refiler la patate chaude et doivent en payer partiellement la note⁽⁵⁾. Ils reproduisent la logique activatrice qu’ils dénoncent par ailleurs.

D’ailleurs, cette similitude des pratiques entre l’ONEm et les CPAS ainsi que la philosophie qui les sous-tend, est parfaitement limpide et même revendiquée, dans les déclarations de Monica De Coninck, la nouvelle Ministre de l’Emploi, qui ne cache pas que son programme est directement inspiré de son expérience en tant que Présidente du CPAS d’Anvers, dix ans durant⁽⁶⁾.

Car si cette activation à tout crin menée par les CPAS répond en partie à des raisons objectives, ceux-ci étant effectivement submergés par la marée montante de la pauvreté, elle comporte aussi une part subjective, clairement idéologique : leur conversion majoritaire à cette vision stigmatisante des prétendus assistés. Ces derniers étant soupçonnés de fraude, accusés de se complaire dans leur situation, voire taxés de “profitariat” ou de “parasitisme”. Sans doute les CPAS subissent-ils aussi l’influence de l’offensive médiatique et politique développée depuis des années contre les chômeurs et les allocataires, qui a connu un paroxysme ces derniers mois, illustré par le dossier infect du journal *Le Soir* sur “*Les chômeurs profitent*”.

Malheur aux vaincus... de la guerre économique

En conclusion, on peut donc dire que, réforme après réforme, on assiste non seulement à un transfert de la Sécurité sociale vers l’Aide sociale, mais que celle-ci est elle-même de plus en plus vidée de son sens, poussant vers la pauvreté extrême celles et ceux qui sont exclus de ce dernier filet de protection. Ce dont témoigne le développement du “sans-abrisme”, de la mendicité, de la prostitution qui se développe dans des milieux jusque-là étrangers à ce phénomène : jeunes étudiantes, mères de famille seules avec enfants... Mais aussi la prolifération des troubles mentaux (attestée par tous les services de santé mentale de première ligne - à qui on demande d’ailleurs aussi d’“activer” leurs publics “improductifs”⁽⁷⁾), des suicides, etc. Bref : “*les pauvres coûtent trop cher*”. Et pas seulement les pauvres, d’ailleurs, mais tous ceux jugés

“Pour bouffer, faut bouger !”

Dans un centre de distribution de repas gratuits, un homme sans âge et au regard vide fait la queue. Arrivé à la table où l’on sert le potage, il se fait apostropher par la dame patronnesse qui fait le service. Celle-ci brandit sa louche et lui lance “Ah, non ! Toi, pas de soupe aujourd’hui : rien qu’un sandwich...”. L’homme repart en maugréant.

Une jeune femme témoin de cette scène fait part de son étonnement face à cette sévérité. La virago se justifie : “Oh, vous comprenez, celui-là, je l’ai repéré ! Ça fait des semaines qu’il vient. Alors, je lui ai dit : ici, c’est pas “win for life””. Interloquée, la demoiselle tente une médiation, faisant valoir que le misérable semble au bout du rouleau, et en tout cas n’a pas l’air bien du tout (on n’osera pas dire “dans son assiette”)... La réponse fuse : “Ah, non, c’est trop facile ! Faut se remuer un peu... faire des choses pour s’en sortir. On lui a dit, mais il veut rien entendre. Et pendant ce temps, il prend la place d’un autre. *C’est vrai quoi : pour manger, faut bouger !*”.

Une anecdote certes caricaturale, mais néanmoins révélatrice de l’état d’esprit régnant... dans certains CPAS. Car, contrairement à ce que pensait le public médusé du colloque sur l’aide alimentaire, à qui elle fut racontée par la chercheuse qui l’avait vécue, la cerbère en question n’était pas une bienveillante paternaliste, “œuvrant” avec amateurisme pour une association caritative... mais bien une assistante sociale, censée agir dans un cadre professionnel, selon une déontologie établie et un cadre légal !



inactifs : les pensionnés, les malades, invalides et handicapés... que l'on veut également maintenir, pour les uns, ou "ramener", pour les autres, vers le Saint Graal de l'emploi, et ce, à n'importe quel prix. Comme le disait textuellement il y a quelques années cet auditeur, réagissant aux propos de notre camarade Yves Martens, venu parler de la chasse aux chômeurs sur les ondes de "Matin Première" : "Mais, Monsieur Martens, vous vous trompez de siècle : la Sécurité sociale, c'est devenu impayable !"... ■

Denis Desbonnet,
Collectif solidarité contre l'exclusion

1. Il est vrai que certains auteurs, y compris syndicaux, contestent ce caractère originel d' "assurance" du système de chômage dans notre pays, tel Paul Palsterman, pour qui celui-ci aurait toujours été "mixte", combinant d'emblée tant des aspects ressortissant à une logique d'assurance que d'autres relevant plus de l'assistance. Celui-ci fait en outre remarquer que même les assurances prévoient toujours certaines obligations de la part des cotisants qui y souscrivent, notamment en termes de "précaution raisonnable" à prendre par ceux-ci pour prévenir le dommage qu'elles couvrent. Dès lors il ne serait pas abusif de demander aux chômeurs de prouver qu'ils ont bien entrepris des efforts pour échapper à leur situation, comme le fait précisément la procédure d'activation instaurée par le plan Vandenbroucke. Toutefois, d'autres analystes réfutent sérieusement cette thèse, notamment Mateo Alaluf, Corinne Gobin ou encore Jean Faniel - ainsi que l'auteur de cet article, on s'en doute.
2. L'Article 80 du règlement de l'ONEm prévoyait l'exclusion automatique des chômeurs dont on considérait que la durée du chômage était "anormalement élevée" en regard de la "moyenne" de leur région. A partir de 2004, il a été progressivement remplacé par la procédure d'activation instaurée par Frank Vandenbroucke - voir aussi la note 1) ci-dessus.
3. Lire à ce propos l'article de Bernadette Schaeck "Chômage et CPAS : le risque d'une double exclusion", "Ensemble !" n° 68.
4. Voir notamment les dossiers sur ce type de pratiques de la part des CPAS d'Anderlecht et d'Ixelles, respectivement dans les numéros 66, 67 et 70 d' "Ensemble !".

5. Mais partiellement seulement. En effet, d'après une étude menée par Ricardo Cherenti pour la Fédération wallonne des CPAS, en Wallonie, seuls 38% des exclus de l'ONEm aboutissent au CPAS, tandis qu'une autre recherche, menée cette fois conjointement au niveau national par la KUL et l'ULB, arrive à des chiffres encore bien plus consternants : seuls un peu plus de 10% des exclus seraient "repêchés" par les CPAS.
6. Voir l'article "Monica De Coninck, nouvelle Sinistre de l'emploi", "Ensemble !" n° 75.
7. Voir à ce propos le colloque intitulé de façon éloquente : "Monde(s) Précaire (s) : Comment vivre et survivre dans une société de fou(s) ?", que la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale a organisé les 5 et 6 mai 2011. Les témoignages qui y ont été entendus ont dressé un état des lieux critique sur ce "mal-être" de plus en plus sensible au fil de la crise dans nos sociétés "développées", et le basculement consécutif vers l'une ou l'autre forme de pathologie mentale constaté chez une fraction croissante des couches sociales les plus fragilisées.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto,
Jean-Michel Charlier, Christine
Steinbach, Muriel Vanderborgh

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Illustrations : vince@cartoon.be

Editeur responsable : Christine Steinbach,

48 rue de Gembloux, 5002 - Namur

Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33

Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière) :

Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom.

Nos 9 revendications

POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE SOCIALE



La sécurité sociale est la meilleure couverture. Elle doit être préservée et renforcée.

1. Nous demandons l'instauration d'une cotisation sociale généralisée (CSG) pour faire contribuer l'ensemble des revenus (financiers, immobiliers et pas seulement ceux du travail) au financement de la Sécurité sociale et au relèvement nécessaire des minima sociaux.

Emploi des jeunes : L'insertion passe par de véritables emplois et doit favoriser l'autonomie.

2. Nous demandons que soit retirée la mesure prévoyant la suppression de l'allocation d'insertion au bout de 3 ans.
3. Nous demandons également une adaptation du PFI pour qu'il vise réellement l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et ne serve pas seulement l'intérêt des entreprises.



Allocations de chômage : Les personnes sans emploi ne doivent pas devenir les victimes de la crise.

4. Nous demandons que soit retirée la mesure de dégressivité accrue des allocations de chômage.
5. Nous demandons que soit mis fin au processus d'exclusion des chômeurs qui ne conduit qu'à opérer un transfert de la sécurité sociale vers les CPAS.

Soins de santé : Ils doivent être accessibles à toute la population, dans l'esprit de solidarité qui a guidé la création des mutuelles.

6. Nous demandons que le principe de solidarité qui anime les mutualités en Belgique soit préservé et étendu aux autres Etats-membres de l'Union européenne. Celle-ci doit laisser aux Etats un rôle prépondérant afin qu'ils puissent "tirer la couverture sociale vers le haut".
7. Nous demandons également au gouvernement belge de s'engager vers la mise en œuvre de l'automaticité du statut OMNIO, afin que les ayants droit puissent réellement bénéficier des avantages liés à ce statut.

Pensions : Tout travailleur a droit à une retraite de qualité.

8. Nous demandons que le premier pilier de pension soit renforcé et que l'on mette fin aux exonérations fiscales pour les pensions privées.
9. Nous demandons que les montants des pensions les plus basses soient relevés de façon à pouvoir garantir la satisfaction des besoins ainsi qu'une participation pleine et entière des pensionnés à la vie en société.

Pour en savoir plus :

- Un dossier de la revue Contrastes (septembre-octobre 2012, 24 pages)
 - Un outil pédagogique d'animation
 - Des cartes postales
 - ...ainsi que des débats et des animations dans différents endroits de Wallonie et de Bruxelles
- Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.equipespopulaires.be dans la rubrique "Campagne" ou sont disponibles sur demande.

S O M M A I R E

3 DE PHILADELPHIE À WASHINGTON : DEUX CONCEPTIONS DU VIVRE ENSEMBLE
Bref retour sur quelques étapes de notre histoire sociale.

4 LA SÉCU, PROTECTION SOCIALE OU SURVIE ? *Nos systèmes de protection sociale sont-ils en train de basculer d'une logique d'assurance vers une logique d'assistance ?*

7 "ACTIVEZ-VOUS, LES PAUVRES !!!" *Sur une toile de fond d'austérité, responsabilisation et individualisation semblent être les seules réponses aux problèmes d'emploi. Et les jeunes en sont les premières victimes.*

10 LES MUTUALITÉS FACE À LA MARCHANDISATION. *Le modèle mutuelliste doit résister à l'esprit de concurrence et de marchandisation qui anime l'Europe et fragilise la protection sociale axée sur la solidarité.*

12 INTERVIEW : IRÈNE KAUFER : *"Le descendant social est en marche !"*

16 LES PENSIONS DÉCENTES NE SONT PLUS CE QU'ELLES ÉTAIENT. *Une bonne sécurité sociale doit offrir une pension décente. Non pour se maintenir la tête hors de l'eau mais pour pouvoir participer pleinement à la vie sociale et sauvegarder le mieux possible leur autonomie et leur dignité.*

20 LE GRAND RETOUR DE LA SOUPE POPULAIRE. *Le régime de chômage a connu un démantèlement accéléré se traduisant par le rejet massif des victimes de cette "purge" vers le secteur de l'aide sociale. Lequel se montre à son tour de plus en plus sélectif et restrictif envers ces nouveaux venus.*